



Ministère de l'Économie
et des Finances

SYNTHÈSE DES DOCUMENTS DE LA VISION MALI KURA ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃ ᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃ 2063



Les Maliens réfléchissent
à leur avenir...



Décembre 2024

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
INTRODUCTION	5
I. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE ET EVALUATION DU CREDD 2019-2023	6
1.1. Contexte général	6
1.2. Atouts, potentialités et opportunités	6
1.3. Analyse diagnostique du « Système Mali »	7
1.4. Les problématiques de développement	11
1.5. Les défis majeurs	14
II. VISION MALI 2063	16
2.1. Justification	16
2.2. Scénarios Futurs	16
2.3. Vision 2063	17
2.4. Phases de la Vision	18
2.5. La théorie du changement	19
2.6. Stratégies d'Opérationnalisation	20
2.7. Cibles de la Vison Mali 2063	20
2.8. Cadre institutionnel de suivi-évaluation	22
III. STRATEGIE NATIONALE POUR L'EMERGENCE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE (SNEDD)	23
3.1. Les fondements de la stratégie	23
3.2. Les Axes stratégiques	23
3.2.1. Axe Stratégique 1 : Renforcement de la Souveraineté et Consolidation de la Paix et de la Sécurité	24
3.2.2. Axe Stratégique 2 : Refondation de la gouvernance	24
3.2.3. Axe Stratégique 3 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	24
3.2.4. Axe Stratégique 4 : Renforcement du capital humain et développement de territoires résilients	25
3.2.5. Axe stratégique 5 : Gestion durable de l'environnement, adaptation aux changements climatiques et résiliences	26
3.3. Cadrage macroéconomique et budgétaire	26
3.3.1. Cadrage macroéconomique	26
3.3.2. Cadrage budgétaire	27
3.4. Mise en œuvre et suivi-évaluation de la Stratégie	27
3.4.1. Les Principes directeurs	27
3.4.2. Le dispositif de suivi-évaluation	28
3.5. Risques et Menaces	28
3.5.1. Au niveau national	28
3.5.2. Au niveau international	29
IV. LES PROJETS STRUCTURANTS, FEDERATEURS ET INTEGRATEURS	30
V. LES SUPPORTS CARTOGRAPHIQUES ET DE COMMUNICATION	35

5.1. Les Supports cartographiques	35
5.1.1. Les cartes d'état des lieux	35
5.1.2. Cartes prospectives	35
5.1.3. L'Atlas économique.....	35
5.2. La stratégie de communication	36

PREAMBULE

1. Suivant les hautes orientations et la vision du Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Général d'Armée Assimi GOÏTA, le Ministère de l'Economie et des Finances a lancé l'élaboration de la nouvelle vision de développement du Mali. Cette vision a été précédée d'un diagnostic sans complaisance de la situation globale du pays et a tiré le meilleur parti des évaluations et des leçons apprises de la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023), de l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 et de toutes les initiatives pertinentes, notamment l'exploitation du 5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5), du Recensement Général des Unités Economiques (RGUE) et les multiples stratégies sectorielles susceptibles de contribuer à nos réflexions pour bâtir une nouvelle trajectoire de développement inclusif et durable pour le Mali.
2. A l'issue du processus, les documents ci-après ont été élaborés : (i) le Diagnostic Stratégique ; (ii) le Rapport prospectif « Mali Kura jetaasira ka ben san 2063 ma » ; (iii) la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033) ; (iv) le Document des projets structurants ; (v) les Cartes prospectives et l'Atlas économique et (vi) la Stratégie de communication.
3. La réussite de la mise en œuvre de la Vision « Mali Kura jetaasira ka ben san 2063 ma » est tributaire de certains facteurs. Il s'agit notamment du portage politique de la vision, de l'affirmation du rôle de l'Etat, des ressources humaines ou du nouveau malien, du financement de la stratégie.
4. Le portage politique est une condition sine qua non pour garantir la bonne mise en œuvre de la Vision Mali 2063. Ce portage politique devrait se faire par les plus hautes Autorités politiques et hiérarchiques du pays qui ont donné le ton avec le parrainage du lancement des travaux par le message du Président de la Transition et le discours d'ouverture du Premier ministre. C'est le lieu de signaler que l'une des principales causes de l'échec de l'Etude prospective Mali 2025, est l'insuffisance ou le manque de portage politique.
5. L'élaboration et la mise en œuvre de la Vision Mali Kura jetaasira ka ben san 2063 ma appellent à nous interroger sur le rôle de l'Etat en tirant les leçons des différentes expériences de gestion de l'Economie et de la planification du développement. L'Etat doit rester un acteur économique important. Dans cette optique, les secteurs stratégiques doivent être animés ou contrôlés par l'Etat.
6. L'Etat doit assurer sa souveraineté sur plusieurs secteurs stratégiques. Il s'agit notamment d'assurer la souveraineté sur les plans sécuritaire, éducatif, alimentaire, énergétique, numérique, sanitaire et pharmaceutique. Ceci passe par un Etat fort, solide et économiquement souverain. Un Etat qui joue son rôle majeur de développement dans la production, la distribution, et la régulation des secteurs stratégiques sur le plan géopolitique, économique et social. Ce renforcement du rôle de l'Etat doit entraîner un développement endogène qui renforce le climat des affaires et favorise l'épanouissement du secteur privé malien dans les secteurs productifs. Ce qui permet d'asseoir une souveraineté économique, de booster l'économie et de générer les ressources suffisantes pour financer les ambitions de développement et d'émergence du Mali.
7. La vision se fonde aussi sur un nouvel Homme malien (Maliden kura). Il s'agit d'un citoyen responsable, patriote et respectueux des valeurs, travailleur consciencieux et ouvert d'esprit, qui œuvre pour la souveraineté et le bien-être de tous. Le Maliden kura vise la formation et le façonnage de l'individu (civisme, savoir être et savoir-faire) en vue de parvenir à une nouvelle structuration de la société "vertueuse" par la transformation sociale, le changement de comportement et l'avènement du Mali kura. Cette vision cadre avec celle du Programme National d'Education aux Valeurs qui requiert une mutualisation des actions en faveur de la construction citoyenne. Cela passe par la maîtrise des programmes de formations (éducations aux valeurs, à la morale, à la citoyenneté, développement des services et des technologies), des activités culturelles, artistiques et sportives (conte, chant, théâtre, cinéma).

8. La question du financement reste également un important facteur pour l'atteinte des objectifs de la Vision. L'environnement international est marqué par un durcissement des conditions des financements et une rareté des financements concessionnels des bailleurs de fonds multilatéraux et le diktat des pays développés. Dans ce contexte, la stratégie de financement de la Vision Mali 2063 est basée sur la mobilisation des ressources internes. Ainsi, le Gouvernement a déjà réalisé les réformes nécessaires permettant d'assurer ce financement. Au-delà d'une population jeune et dynamique, le Mali bénéficie des ressources immenses en soleil, en eau, en terre agricole, en bétail et en ressources minérales. Une place importante est réservée à la bonne gouvernance, une meilleure distribution de la justice, socle d'un développement social harmonieux.
9. En effet, les réformes opérées dans le secteur minier notamment l'adoption du code minier en 2023 et la loi sur le contenu local ainsi que la création des sociétés d'Etat dans les secteurs stratégiques sont des atouts importants pour amorcer le financement de cette Vision de développement du Mali. Le secteur minier fournit les ressources nécessaires pour l'amorce du cycle vertueux de la croissance. Les fonds d'investissement générés (plus 500 milliards de FCFA par an) ; les revenus budgétaires supplémentaires générés (plus 100 milliards de FCFA par an) ; le volume d'affaires généré par la satisfaction locale des besoins miniers (plus 5000 milliards de FCFA par an) le rapatriement des recettes d'exportation (plus 10 000 milliards de FCFA) assurent l'essentiel des ressources de fonctionnement couplés au financement Partenariat Public Privé (PPP), aux investissements directs étrangers et au financement des partenaires techniques et financiers.

INTRODUCTION

10. Depuis 2012, le Mali est plongé dans une crise multidimensionnelle qui a ébranlé les fondements mêmes de son existence, suite aux attaques combinées de mouvements de rebelles armés et l'intrusion de groupes terroristes et djihadistes dans les régions du nord et du centre du pays. Cette situation continue de peser sur les perspectives macroéconomiques et pourrait compromettre à terme les résultats de mise en œuvre des politiques publiques.
11. Les années 2020 et 2021 ont été marquées par les effets combinés de la crise sanitaire de la Covid-19 et de la situation sociopolitique et sécuritaire difficile qui ont profondément impacté l'activité économique. Dans le nouveau contexte de la Transition en cours issu des changements politiques et institutionnels du 18 août 2020 et du 24 mai 2021, de nombreux défis économiques se dressent sur la trajectoire du développement durable du Mali. En 2022, le Mali a été victime de sanctions illégales et inhumaines imposées par la CEDEAO et l'UEMOA qui ont impacté négativement les populations maliennes.
12. Face à ces défis, les Autorités actuelles de la Transition travaillent à réunir les conditions nécessaires à l'émergence du pays dans un horizon de moyen et long terme. L'émergence caractérise le processus par lequel un État s'intègre à l'économie globalisée grâce à une croissance économique forte sur plusieurs années autorisant un développement harmonieux irréversible.
13. Dans la perspective des agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine, le Gouvernement poursuit l'émergence d'un Etat fort et engagé pour une réforme en profondeur des structures publiques et de leurs méthodes et procédures d'intervention en vue de donner une nouvelle impulsion à l'action publique. Cela se fera conformément à la vision et la démarche politique du pays consacrées par les trois principes édictés par les Autorités de la Transition, à savoir :
 - le respect de la souveraineté du Mali ;
 - le respect des choix stratégiques et des choix de partenaires du Mali ;
 - la prise en compte des intérêts vitaux du peuple malien dans toutes les décisions.
14. En droite ligne de ces principes, les Autorités ont décidé d'élaborer une Vision de développement à long terme du pays pour mieux prendre en charge les recommandations des Assises Nationales de la Refondation (ANR) et du Dialogue Inter-Malien (DIM) dans un cadre programmatique de long terme. Ainsi, le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) a entrepris le processus d'élaboration de la Vision du Mali à l'horizon 2063 et de la Stratégie nationale pour l'Emergence et le développement Durable (SNEDD).
15. La présente note est une synthèse des principaux documents issus du processus d'élaboration de la Vision Mali 2063. Sous le leadership du Ministre de l'Economie et des Finances, le Comité de Pilotage constitué à cet effet a conduit un processus participatif et inclusif ayant permis la production de documents substantifs composés du Diagnostic stratégique, du Rapport prospectif de la Vision Mali 2063, de la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033), du Document sur les Projets structurants et intégrateurs, des Cartes prospectives et de l'Atlas économique ainsi que la Stratégie de Communication.
16. Il convient de noter que le processus a également permis la production de livrables intermédiaires à l'instar des rapports d'exploitation des données du 5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5), du Recensement Général des Unités Economiques (RGUE), de l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC), du Rapport des résultats de l'analyse structurelle, des Notes théoriques conceptuelles, des Termes de références des ateliers de conception et de production, du Rapport du Lancement officiel du processus, des Rapports d'étapes des réunions du Comité de pilotage.

I. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE ET EVALUATION DU CREDD 2019-2023

1.1. Contexte général

17. Le contexte général est à la fois géographique, démographique, administratif, politique et institutionnel. Sur le plan géographique, il faut rappeler qu'héritier des grands empires du Ghana, du Mali et du Songhay ainsi que des royaumes de Ségou, du Kaarta, du Macina et du KénéDougou, etc., le Mali s'étend sur une superficie de 1 241 238 km² pour une population de plus de 22 millions d'habitants. Il est traversé par les fleuves Niger et Sénégal, enclavé entre 7 Etats frontaliers et connaît 3 zones climatiques, (i) le Nord désertique sur les deux tiers du territoire, appartenant au Sahara méridional dont les précipitations ne dépassent pas une moyenne annuelle de 130 mm, (ii) le Centre sahélien au climat sec, avec des précipitations variant en moyenne annuelle entre 200 mm et 500 mm et dont le couvert végétal varie de la steppe dans sa partie nord à la savane dans sa partie sud, (iii) le Sud soudanien couvert par une savane arborée au nord et des forêts au sud avec des précipitations de 1 400 mm de moyenne annuelle.
18. Les données démographiques (population, ressources humaines, emploi, habitat et équipements sociaux de base) sont issues du 5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat, RGPH5 de 2022. Ce recensement a dénombré 22 395 489 habitants dont 49,7% de femmes et 47,2% de jeunes de moins de 15 ans, avec un âge moyen de 21,4 ans et un taux de croissance annuel estimé à 3,4%.
19. L'organisation administrative de la République du Mali repose sur les circonscriptions administratives et les Collectivités Territoriales, qui trouvent toutes leur fondement dans la Constitution. Aussi, la Loi n°2023-003 du 13 mars 2023 portant création des circonscriptions administratives subdivise le pays en 1 District, 19 régions, 156 cercles, 466 arrondissements, 819 communes et 12 712 villages.
20. Sur le plan politique et institutionnel, la République du Mali a accédé à l'indépendance le 22 septembre 1960. De cette date à nos jours, le pays a connu quatre Républiques : la première République de 1960 à 1968 ; la deuxième République de 1974 à 1991 ; la troisième République de 1991 à 2023 et la quatrième République instituée suite à la promulgation de la Constitution par Décret n°2023-0401/PT-RM du 22 juillet 2023. Cette nouvelle Constitution marque un tournant décisif pour le pays et comporte des vraies ruptures. Parmi les innovations majeures, on note, entre autres, l'affirmation claire du caractère unitaire de l'État du Mali, un parlement bicaméral, la création de la Cour des comptes, la suppression de la Haute Cour de Justice et du Haut Conseil des Collectivités.

1.2. Atouts, potentialités et opportunités

21. Le Mali dispose, pour son développement et le bien-être de sa population, d'un certain nombre d'atouts ou potentialités dont il devrait tirer plus avantage, qu'il s'agisse de ressources humaines, agricoles, hydrauliques, minérales, énergétiques, de sa position géographique stratégique, de sa culture ou des opportunités qu'offre l'économie numérique.
22. Les potentialités agricoles du Mali englobent, entre autres, (i) la diversité agro-écologique, (ii) le potentiel de terres agricoles de 43,7 millions d'hectares utilisables dont 4,5% cultivés, 2,2 millions ha aménageables pour 23,5% aménagés, d'abondantes ressources animales avec 13 millions de têtes de bovins, 52 millions d'ovins-caprins, 1 million de dromadaires, 57 millions de sujets de volaille, (iii) d'importantes ressources en eaux, 70 milliards de m³ d'eaux, 2720 milliards de m³ de ressources en eaux souterraines avec un taux de reconstitution estimé à 66 milliards de m³/an, 5500 sites aquacoles aménageables sur 895 000 ha dont 620 500 ha de bas-fond, (iv) le potentiel de production de poisson est d'environ 200 000 tonnes par an, avec 110 366 tonnes de poisson en 2022 et (v) le

potentiel forestier de 100 millions ha dont 17% sont aujourd'hui productifs avec 7 millions de tonnes par an de potentiel de régénération naturelle.

23. Les ressources en eaux de surface du Mali comprennent (i) les pluies avec, une forte variation interannuelle et une mauvaise répartition spatiale, pour 415 milliards de m³ d'eaux par an, (ii) les ressources en eaux de surface, fortes des 300 000 km² du bassin fluvial du Niger, des 155 000 km² du bassin du Sénégal et des 15 392 km² du bassin de la Volta représenté par le Sourou. A ce potentiel de ressources pérennes, il faut ajouter 15 milliards de m³ de ressources en eaux de surface non pérennes constituées de sites naturels capables avec ou sans aménagement de recueillir des ruissellements et de les conserver pendant un certain temps. Les ressources en eaux souterraines sont estimées à 2 700 milliards de m³ de réserves statiques avec un taux annuel de renouvellement évalué à 66 milliards de m³.
24. En matière de ressources minières, le sous-sol regorge d'une importante réserve de pierres précieuses et de matières fossiles, réparties quasiment sur toute l'étendue du territoire national. Ce sont principalement (i) l'or, plus de 50% de tous les indices répertoriés, surtout des placers dans les formations du Birrimien, (ii) des kimberlites et diamants sur environ 10 000 km². Plusieurs diamants de qualité joaillière y ont été découverts, (iii) le cuivre et le nickel, au potentiel mal connu, (iv) le fer, dans la zone linéaire de Falémé sur plus de 60 km, dans le bassin du Bafing-Bakoye pour 500 millions de tonnes de potentiel, (v) la bauxite sur une bande d'une centaine de kilomètres de largeur depuis la frontière guinéenne jusqu'à une centaine de kilomètres à l'est du fleuve Niger, avec des réserves estimées à 138 millions de tonnes, (vi) du manganèse, dans le Gourma oriental, (vii) le phosphate dont le gisement de Tamaguilelt dans la partie nord et à l'ouest de l'Adrar des Iforas, (viii) le calcaire pour la fabrication de ciment, environ 40 millions de tonnes de potentiel, (ix) le sel gemme, 53 millions de tonnes de réserves, etc. Le potentiel pétrolier et gazier du Mali reste peu connu, les bassins sédimentaires étant jusqu'ici peu explorés, (x) le lithium avec un potentiel de 130 millions de 1,11 à 1,45%Li₂O pour les gisements de Galamina et Foulaboula, plaçant le Mali dans le top dix des pays détenteurs de réserves de lithium au monde et (xi) l'uranium avec une réserve de 5000 tonnes de U₃O₆ et 200 tonnes de U₃O₂ à 0,085 % à l'Adrar des Iforas et à Faléa.
25. Le potentiel énergétique des différents aménagements hydro-électriques réalisés et à réaliser concerne de nombreux sites, notamment ceux de Sélingué, Manantali, Taoussa, Labbézanga, Guîna et Félou, avec d'importantes possibilités d'hydroélectricité dont 5600 MW sur les fleuves Niger et Sénégal avec seulement 30% exploités. Le Mali est situé dans une région à fort potentiel solaire et se présente comme un pays particulièrement propice au développement de technologies solaires. Le rayonnement solaire moyen est estimé entre 5 à 7 kWh/m²/jour avec une durée d'ensoleillement journalière de 7 à 10 heures laissant présager un fort potentiel de production à partir du solaire photovoltaïque...

1.3. Analyse diagnostique du « Système Mali »

26. Il s'agit d'analyser la situation du pays sur la base de l'évaluation du CREDD 2019-2023 et de l'ENP Mali 2025, des perceptions des populations relatives aux problèmes de développement les plus importants du pays et des résultats de l'analyse structurelle du système Mali. Cette analyse est également menée au regard des recommandations des Assises Nationales de la Refondation.

Evaluation du CREDD 2019-2023

27. L'évaluation du CREDD examine, axe après axe et par objectif, les résultats obtenus et les contextes favorables ou défavorables à sa mise en œuvre. Les 5 axes stratégiques du CREDD totalisent 23

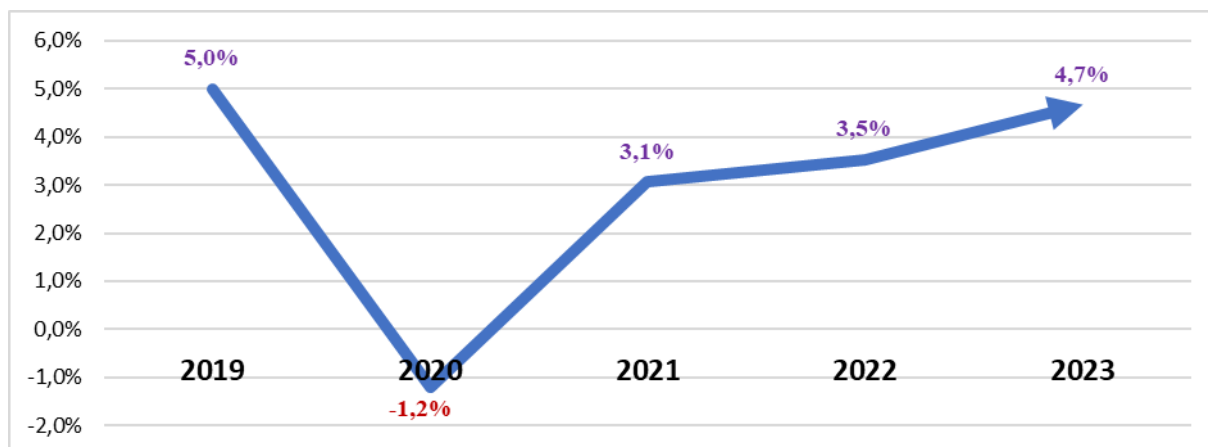
objectifs globaux, déclinés en objectifs spécifiques et lignes d'action, assortis d'une liste d'indicateurs consignés dans le Cadre de mesure de performances et évalués à l'occasion de la Revue annuelle du CREDD et des ODD. L'année 2023 est la dernière année du cycle des réalisations du CREDD.

28. **Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance** : La proclamation des résultats définitifs des élections législatives tenues en mars et avril 2020 a donné lieu à des manifestations postélectorales qui ont conduit aux changements politiques et institutionnels intervenus le 18 août 2020 et à la rectification de la trajectoire de la Transition à partir du 24 mai 2021. La refondation de l'Etat est au cœur des activités de réformes du Gouvernement de la Transition. Dans ce cadre, il a été organisé en décembre 2021 les ANR dont l'objectif était de faire l'état de la Nation et engager un véritable processus de refondation de l'Etat. L'exécution des recommandations des ANR s'est traduite par la mise en œuvre de certaines réformes politiques et institutionnelles pour asseoir les bases de la démocratie. Il s'agit notamment (i) de la promulgation de la Loi n°2022-019 du 24 juin 2022 portant Loi électorale par le Président de la Transition ; (ii) la tenue de l'élection référendaire le 18 juin 2023 et la promulgation de la Constitution par le Président de la Transition par Décret N°2023-0401/PT-RM du 22 juillet 2023.
29. **Dans le domaine de la coopération**, une nouvelle réorientation des relations de coopération du Mali s'est opérée, guidée par trois principes, à savoir : (i) le respect de la souveraineté du Mali, (ii) le respect des choix stratégiques et des choix de partenaires du Mali et (iii) la défense des intérêts du peuple malien dans les prises de décisions.
30. **Axe 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble** : Après les résultats enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger depuis sa signature en 2015, les années 2022 et 2023 ont été marquées par un relâchement dû essentiellement à la crise de confiance entre les parties maliennes. Par la suite, les Autorités de la Transition ont décidé de la fin de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, et ont organisé le Dialogue Inter Maliens (DIM) en vue de trouver des solutions internes à travers l'élaboration de la Charte pour la Paix, la Réconciliation et la Cohésion nationale et son appropriation par les parties maliennes.
31. Les efforts du Gouvernement en matière de sécurité ont porté d'une part sur l'accroissement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité à travers l'augmentation des effectifs et l'amélioration des conditions de vie et de travail, et d'autre part, sur : (i) l'acquisition d'équipements militaires (véhicules d'intervention, véhicules blindés, vecteurs aériens, etc.) et de matériels de maintien d'ordre, de transmission et accessoires, (ii) le recrutement et la formation de personnel de défense et de sécurité, ainsi que (iii) la construction et la réhabilitation d'infrastructures militaires. Sur le plan opérationnel, les différentes opérations initiées dans le cadre de « Maliko » ont permis d'obtenir des résultats appréciables. Avec la dynamique du retrait de la MINUSMA en application de la Résolution 2690 des Nations Unies, les Forces de Défense et de Sécurité se sont employées à récupérer toutes les anciennes bases occupées par celle-ci. L'un des résultats phares dans ce cadre a été la reprise le 14 novembre 2023 de la ville de Kidal, marquant la souveraineté du Mali sur l'ensemble de son territoire.

Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie : L'économie nationale a connu sur la période 2019-2023 un rebond des activités économiques malgré l'instabilité institutionnelle, en lien avec la volonté du gouvernement de soutenir les politiques et stratégies pour booster les différents secteurs de l'économie. Cette période a été marquée par les crises sécuritaire, sanitaire (Covid-19), cotonnière, l'instabilité institutionnelle, les sanctions économiques et financières de l'UEMOA et de la CEDEAO et la crise russo-ukrainienne. Ainsi, la croissance sur la période est ressortie en moyenne à 3,1%. Ce taux était de -1,2% en 2020 contre 5,0% en 2019. Il est ressorti à 3,1% en 2021, 3,5% en 2022 et 4,7% en 2023. Cette progression continue démontre la grande

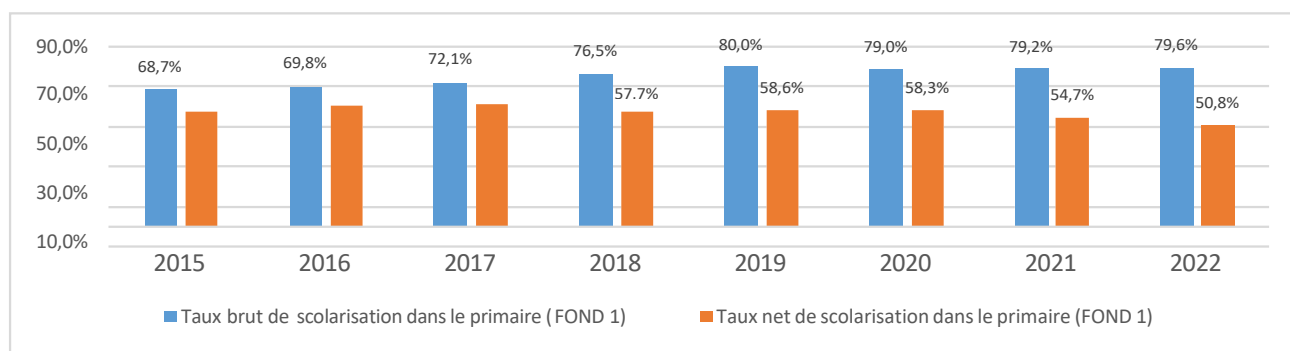
capacité de résilience économique du pays malgré un contexte national et international particulièrement défavorable.

Evolution du taux de croissance réel du PIB



32. La pauvreté reste élevée malgré les efforts de l'Etat. L'analyse de la pauvreté monétaire révèle qu'entre 2019 et 2022, le seuil de pauvreté obtenu par l'EMOP est passé de 181 201 FCFA à 279 574 FCFA. L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence, c'est-à-dire la proportion d'individus pauvres dans la population, est estimée à 43,9 % en 2023 au niveau national contre 45,5% en 2022 et 42,3% en 2019, soit une baisse de 1,6 point de pourcentage.
33. **Axe 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique** : Plusieurs efforts ont été faits pour l'amélioration de la couverture végétale pour une gestion durable des forêts. La tendance de la surface émergée totale couverte par des zones forestières a connu une légère augmentation entre 2018 et 2022 qui s'expliquerait par la consommation de gaz butane suite à la subvention accordée par l'État aux opérateurs gaziers et des efforts entrepris à travers la mise en œuvre des projets et programmes dans le secteur.
34. Concernant l'évolution de la superficie de terres et de dunes restaurées, on note une évolution en dents de scie. Elle est passée de 8 049 ha en 2018 à 65 845 ha en 2019 suivie d'une baisse en 2020 et d'une augmentation en 2021 (249 692,54). De 2022 à 2023, il a été enregistré respectivement 980,9 ha et 1 584,85 ha. Cela s'explique par l'insuffisance des ressources financières, le retard dans le démarrage du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/ BN) et l'insécurité qui sévit dans le pays.
35. **Axe 5 : Développement du capital humain** : L'accès à des structures sanitaires s'est faiblement amélioré entre 2019 et 2022. En effet, le taux d'accès à des infrastructures sanitaires situées à moins de 5 km est resté presque stationnaire passant de 58% à 58,66% au cours de la période pour une cible de 70% du CREDD, ce qui s'expliquerait en partie par l'absence de nouvelles constructions de centres de santé.

Taux Brut et taux net de scolarisation (TBS et TNS) au 1^{er} cycle du fondamental



36. Le Taux Net de Scolarisation (TNS) a connu une baisse de 2019 (58,6%) à 2022 (50,8%). Cela s'expliquerait essentiellement par la situation d'insécurité dans les zones affectées par la crise où la fermeture de nombreuses écoles a été observée. Ainsi, de 2019 à 2023, le nombre d'écoles fermées pour causes principales d'insécurité est passé de 1 113 à 1 659, entraînant des mouvements de population en âge scolaire et autres tranches d'âges. Parmi les effets induits à cause de la fermeture des écoles, on note 194 214 enfants affectés et 3 197 enseignants affectés. Quant au Taux Brut de Scolarisation au Fondamental 1, il a enregistré une augmentation de 2019 à 2023, passant respectivement de 79,93% à 81,29%.
37. Entre 2019 et 2022, le taux d'accès à l'eau potable s'est amélioré à tous les niveaux. Il a augmenté de 68,8% en 2019 à 71,9% en 2022, soit une augmentation de 3,1 points de pourcentage pour une cible CREDD de 77,8% au niveau national contre respectivement 77,7% en 2019 et 83,2% en 2022 pour le milieu urbain et 65,8% en 2019 et 67,3% en 2022 pour le milieu rural.
38. Au total, la mise en œuvre du CREDD s'est déroulée dans un contexte national et international marqué par les multiples crises qui ont impacté négativement les activités socioéconomiques. En dépit des conditions très défavorables, les mesures prises par le Gouvernement et les orientations nouvelles dans la mise en œuvre de l'action publique ont contribué à renforcer la résilience économique et sociale du pays. En effet, hors COVID en 2020 où le taux de croissance économique est ressorti à -1,2%, l'activité économique a été marquée par un regain de croissance avec respectivement 3,1% en 2021, 3,5% en 2022 et 4,7% en 2023.
39. La mise en œuvre du CREDD 2019-2023 a permis d'enregistrer quelques bonnes pratiques qu'il faudrait capitaliser et amplifier. Il s'agit notamment : de la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation performant du CREDD et des ODD à travers l'alignement et la prise en compte des indicateurs ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine dans la matrice de performance du CREDD ; la tenue régulière de la revue du CREDD et des ODD et le dialogue qu'elle alimente avec l'ensemble des acteurs, constituent un exercice et des moments importants de transparence et de redevabilité autour des résultats de la mise en œuvre des politiques publiques ; l'organisation des revues régionales permettant de mieux analyser le développement à un échelon infranational et l'articulation de l'action de l'administration centrale et celle des Collectivités Territoriales conformément à la politique de décentralisation et la restructuration des groupes thématiques des PTF pour les arrimer à ceux du CREDD.

Evaluation de l'ENP Mali 2025

40. A mi-parcours de la mise en œuvre de l'Etude Nationale Prospective Mali 2025, réalisée de 1997 à 1999, le Gouvernement a organisé les Journées Nationales de la Prospective, tenues en janvier 2014. Cette évaluation a démontré que le Mali s'est plutôt écarté de la vision de long terme pour

tomber dans le scénario "catastrophe". Peuvent être mis en cause, son niveau d'appropriation par les acteurs nationaux, le cadre institutionnel, méthodologique et informationnel de mise en œuvre, le faible leadership pour son portage politique. Il est difficile de dire que ces prérequis étaient réunis, au regard de plusieurs autres facteurs dont (i) l'absence de formation d'un certain nombre d'acteurs à la prospective et à la planification stratégique ; (ii) l'absence d'outils performants de prévision macroéconomique et (iii) le peu de disponibilité et la faible qualité des données statistiques nécessaires à son opérationnalisation. Au sortir de la Journée nationale de la prospective de 2014, il était possible de se ressaisir d'autant plus qu'il restait encore plus d'une décennie pour l'échéance de 2025 du processus, n'eut été l'aggravation de la situation sécuritaire du pays.

ANR et Perceptions par sondage des populations

41. Pour ce qui est des perceptions populaires de l'avenir du pays, les recommandations des ANR et les sondages d'opinion auprès des populations permettent de faire un diagnostic des problèmes de développement et des enjeux pour le Mali. Ils sont relatifs (i) aux options politiques et institutionnelles, (ii) aux options géostratégiques et géopolitiques, (iii) à la gouvernance, (iv) à l'intégration régionale et continentale, (v) à l'emploi et au dialogue social, (vi) à la planification du développement, (vii) au capital humain, (viii) à la décentralisation et à l'administration du territoire, (ix) à la paix et à la sécurité, (x) à la culture, (xi) à la jeunesse et (xii) aux conditions environnementales et climatiques d'un développement durable.

Analyse structurelle du Système Mali.

42. L'analyse structurelle du "Système Mali" a retenu 63 variables réparties en 5 domaines, 16 variables de démographie et développement du capital humain, 22 variables relatives à l'économie et au financement du développement, 14 sur la gouvernance, 5 sur l'environnement et les changements climatiques, et 6 autres variables caractérisant le partenariat et la géopolitique. Pour les 10 prochaines années, l'analyse structurelle a ainsi permis de mettre en exergue que les variables de gouvernance, telles que le rôle de l'État et la planification du développement, sont essentielles. L'investissement, le foncier et l'énergie sont aussi des variables importantes pour stabiliser le système et nécessitent une politique énergétique et d'investissement bien pensée.

1.4. Les problématiques de développement

43. Le Diagnostic stratégique a permis de mettre en évidence quelques problématiques de développement à relever pour l'atteinte des objectifs dans divers domaines du développement. Ces problématiques de développement prennent en compte les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale).

Pauvreté, inégalités et sécurité alimentaire

44. En dépit des progrès notables, le Mali se caractérise par un recul insuffisant voire une stagnation de la pauvreté monétaire. Après une baisse assez importante entre 2001 et 2011, passant de 55,6% à 45,6%, l'incidence de la pauvreté monétaire n'a reculé que de trois (03) points de pourcentage entre 2011 et 2020, passant de 45,6% à 41,9%. A partir de 2021, la pauvreté connaît une hausse, s'établissant ainsi à 44,6% et 45,5% en 2022, avant de connaître une baisse en 2023 (43,9 %). Quant à l'inégalité mesurée par l'indice de Gini, dans l'ensemble, elle connaît une évolution en dents de scie. Elle est passée de 0,38 en 2018 à 0,4 en 2019 et de 0,38 en 2020 à 0,42 en 2021. Elle a ensuite enregistré une tendance baissière passant de 0,33 en 2022 à 0,32 en 2023.

45. Pour ce qui concerne la sécurité alimentaire, elle reste encore fragile et fortement impactée par la crise sécuritaire. Les crises alimentaires affectent de manière récurrente les populations maliennes et exercent une influence négative sur le développement humain durable.

Sécurisation du pays, cohésion sociale et vivre ensemble des Maliens

46. Pour parvenir à un développement harmonieux, le Mali se doit de relever les défis liés à la sécurisation du pays, à la cohésion sociale et au vivre ensemble des Maliens qui constituent la pierre angulaire sur laquelle reposent toutes les initiatives de développement socio-économique. La sécurisation du pays apparaît dès lors comme le préalable pour asseoir les bases d'une véritable transformation structurelle de l'économie malienne.
47. Prenant la pleine mesure de ces défis, les Autorités de la Transition ont opéré une réorientation de la politique de sécurisation du pays basée sur une diversification des partenaires stratégiques, le renforcement de l'outil de défense et de sécurité et le renforcement des capacités d'intervention des Forces Armées Maliennes (FAMa).
48. La création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) le 16 septembre 2023 avec le Burkina Faso et le Niger participe du renforcement de la souveraineté à travers la mise en place d'une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle face aux menaces sécuritaires dans cet espace.
49. De nombreuses activités ont été conduites tendant à promouvoir la cohésion sociale et le vivre-ensemble des Maliens notamment à travers la tenue de la Conférence d'Entente Nationale et l'adoption de la Charte pour la Paix, l'Unité et la Réconciliation ; la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger dont la mise en œuvre n'a pas permis d'atteindre les effets escomptés malgré la forte présence et l'assistance de la Communauté internationale.
50. La dénonciation et la résiliation de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, le retrait des forces étrangères du territoire et la tenue du Dialogue Inter-Maliens marquent bien cette réorientation conforme aux trois principes qui guident l'action publique désormais au Mali.

Crise énergétique profonde

51. L'accès à l'énergie est un impératif pour le développement socio-économique et le bien-être des populations. La situation énergétique du Mali est caractérisée par un bilan énergétique dont la biomasse représente 72% des énergies primaires, suivie de 26% pour les importations d'hydrocarbures et 2% pour l'électricité (SIE-Mali, 2020). La pointe sur le réseau interconnecté en 2020 a été de 408,69 MW. En dehors de la biomasse, le secteur reste caractérisé par une forte dépendance vis-à-vis des produits pétroliers, dont les importations pour la production d'électricité, pour le transport et les industries (dont les mines) sont en constante augmentation en raison de la croissance économique et de la demande d'une population croissante.
52. Malgré l'immense potentiel du pays, le développement des énergies renouvelables se fait à un rythme relativement lent. L'énergie solaire et d'autres sources d'énergie renouvelables offrent ainsi d'importantes possibilités qui commencent à être exploitées.
53. La mise en œuvre du Plan national d'accès à l'électricité permettra de résorber à terme le déficit d'électricité et de favoriser la relance et l'accélération de la croissance économique pour un développement inclusif et durable du pays.

Gouvernance déficiente

54. Les études réalisées sur la problématique de la gouvernance au Mali ont souligné sa prééminence comme facteur déterminant de l'évolution de notre système de gestion politique, institutionnelle,

économique, sociale et sécuritaire. Cette tendance confirme ainsi les conclusions de l'ENP Mali 2025 qui met en avant l'importance des variables politico-institutionnelles.

55. L'analyse de la situation de la gouvernance fait apparaître des tendances lourdes comme l'instabilité des institutions, la déliquescence de la citoyenneté, la corruption, l'incapacité de l'économie à imprimer une croissance forte et soutenue, réductrice de la pauvreté, et la faiblesse de la planification. Cependant, des germes de changements sont identifiés. Il s'agit entre autres de la prise de conscience largement partagée de l'inefficacité de la pratique démocratique actuelle et du fait que le pays doit être le premier acteur de sa sécurité, de la nécessité d'un nouveau leadership de l'Etat qui restaure son autorité et prend en mains les leviers stratégiques du développement.
56. Dans cette perspective, la Transition politique en cours apparaît comme une période de ruptures et d'opportunités permettant de mettre le pays sur la voie du redressement et d'amorcer une nouvelle trajectoire de développement durable et inclusif.

Une société qui perd ses repères et ses valeurs

57. L'érosion des valeurs traditionnelles d'intégrité et de dignité constitue le premier défi dans la mobilisation de l'intelligence collective dans le pays. En effet, le développement des valeurs sociétales basées sur le fervent attachement de chaque individu à la patrie, mais aussi sur des normes éthiques élevées de probité, d'intégrité, d'équité et de justice sont à même d'asseoir la cohésion nationale et la paix sociale. Il s'agit aussi de cultiver au sein de l'administration et de la société les valeurs éthiques, un sens éthique aigu fait d'intégrité, de probité morale, et de respect du bien commun et ce en puisant dans les valeurs socioculturelles en voie de disparition.
58. La mise en œuvre du Programme National d'Education aux Valeurs (PNEV) et son Plan d'actions 2024-2028 approuvés par Décret n°2024-0060/PT-RM du 31 janvier 2024 permettra la reconstruction du citoyen malien, responsable, ressource, patriote et respectueux des institutions, travailleur consciencieux, ouvert d'esprit, qui aime la nature et œuvre pour le bien-être de tous, fervent acteur du progrès. Il vise à promouvoir une éducation civique morale et patriotique basée sur le respect des valeurs et la bonne gestion des affaires publiques.

Economie peu industrialisée et un potentiel minier insuffisamment exploité

59. Le Mali est un pays à faible revenu avec une économie caractérisée par un faible niveau d'industrialisation, laissant des parts plus ou moins importantes pour les secteurs primaire et tertiaire dans son Produit Intérieur Brut (PIB). Cette économie est soumise à des facteurs de vulnérabilité qui retardent sa transformation structurelle et son développement. Les exportations sont peu diversifiées et concentrées sur un nombre très limité de produits tels que le coton, l'or et les produits agropastoraux non transformés. Les fluctuations dans la production locale de la plupart de ces produits d'exportation, au gré des aléas climatiques et naturels (pluviométrie, sécheresse, invasion acridienne, etc.), induisent une instabilité des recettes d'exportations.
60. L'idée de faire du secteur minier, un des leviers de la croissance et du développement économique repose sur le potentiel minier du pays. En effet, le Mali dispose d'une richesse assez variée en substances minérales, avec des réserves importantes, mais peu exploitées et valorisées. La transformation structurelle de l'économie passera par le développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et industrielles fondées sur la transformation et la valorisation des productions dans les filières porteuses.

Capital humain peu valorisé

61. Le Mali compte encore très peu de structures sanitaires fonctionnelles, à peine 7 423 en 2021 pour plus de 20 millions d'habitants, soit environ 1 structure pour 2 700 habitants, avec une répartition géographique très inégale. Aussi, les ressources mobilisées par le système national de santé pour le financement des dépenses courantes de santé sont consacrées pour 17,28% aux produits pharmaceutiques. Les soins curatifs représentent 61,31% des dépenses courantes de santé en 2020 dont 39,03% pour les soins ambulatoires et 22,28% pour les soins hospitaliers. Les dépenses consacrées aux services de soins préventifs constituent 6,83% des dépenses courantes de santé en 2020.
62. Dans le domaine de la santé, les défis prioritaires identifiés concernent : la mortalité maternelle et infantile élevée, les maladies transmissibles et non transmissibles, les lacunes en matière de ressources humaines, ainsi que les insuffisances dans le financement et la gouvernance du système de santé. Une approche holistique est nécessaire pour renforcer le secteur de la santé et assurer une réponse efficace aux besoins de la population.
63. Dans le cadre de l'éducation, le pays s'est doté à partir de 2019, d'une deuxième génération du Programme Décennal de Développement de l'Education et la Formation Professionnelle (PRODEC) jusqu'à l'horizon 2028 dont les effets induits permettront à moyen et long terme de valoriser davantage les ressources humaines et de renforcer les acquis des programmes précédents fragilisés par la crise multidimensionnelle.
64. Cependant, la mise en œuvre de ce programme impactée par le contexte politique, sanitaire et sécuritaire n'a pas permis de mettre en œuvre à souhait des réformes relatives à l'amélioration de la qualité et au renforcement de la gestion décentralisée de l'éducation de base. De fait, l'atteinte d'une éducation de qualité pour tous portée, par une véritable stratégie d'adéquation formation-emploi reste encore une préoccupation majeure au regard des enjeux et défis nationaux, mais aussi des nouveaux engagements internationaux pris, par le Mali, notamment par rapport à l'Agenda 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. La tenue des Etats Généraux de l'Education et les recommandations qui en sont issues attestent de la volonté de rupture et de redressement du système éducatif permettant de répondre à sa vocation première de former et de modeler un citoyen malien apte à relever les défis actuels et futurs du pays.

Crises climatiques

65. Les différentes études réalisées sur les changements climatiques au Mali montrent que les principaux défis climatiques auxquels le pays est exposé sont, entre autres, les sécheresses, les inondations, les vents forts, les fortes variations de températures et les pollutions atmosphériques.
66. La majorité des activités socio-économiques est d'ores et déjà entachée des impacts observés des changements climatiques. Il est à prévoir que ces impacts soient exacerbés dans le futur et constitueront ainsi des facteurs limitatifs pour le développement des régions cibles très sensibles aux variations de la pluviosité, où la plupart des ménages tirent 70 % de leurs revenus des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts. Ils sont par conséquent les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

1.5. Les défis majeurs

67. Les recommandations des ANR, les différentes enquêtes de perception des priorités de développement et l'analyse structurelle permettent d'identifier les défis majeurs de développement du Mali.

La gouvernance au cœur de la refondation

68. La tenue des ANR visait à diagnostiquer et faire des propositions pour améliorer le système malien de gouvernance afin de consolider la pratique démocratique. Ainsi, le dialogue, le compromis, le pacte comme méthode de gouvernement et pierre angulaire des rapports entre gouvernants et gouvernés sont indispensables.
69. Par ailleurs, le manque de vision sociale et l'absence de programmes politiques clairs tant dans les partis politiques que dans la société civile ou l'impunité, ou encore la réalité d'une justice sociale défaillante, sont autant de maux de notre système de gouvernance. La refondation de la gouvernance dans toutes ses dimensions apparaît dès lors comme un impératif pour espérer réaliser les changements et résultats escomptés dans l'action publique.

Une Economie essentiellement portée par les secteurs primaire et tertiaire, peu diversifiée, mais avec une grande capacité de résilience à l'épreuve des crises multiples :

70. L'économie malienne a structurellement peu évolué. Elle est caractérisée par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire dans la création de richesse. Le secteur secondaire contribue très peu à la formation du PIB (autour de 20%) et la situation s'aggrave avec le secteur manufacturier qui contribue seulement pour environ 6%. En d'autres termes, c'est une économie peu transformatrice, peu industrialisée.
71. La croissance économique, portée essentiellement par les secteurs primaire et tertiaire, est caractérisée par son instabilité, le taux de croissance alternant des hausses et des baisses d'une période à l'autre. C'est une croissance dont l'inclusivité demande à être accrue pour arriver à une réduction significative de la pauvreté qui reste encore élevée et pour permettre de créer des emplois décents. Le taux de croissance moyen du PIB de l'ordre de 5% atteste cependant de la grande capacité de résilience dont le pays fait montre en dépit de la crise multidimensionnelle de plus d'une décennie qu'il traverse, notamment la crise sécuritaire, la Covid 19, les sanctions de la CEDEAO/UEMOA, la crise Ukrainienne, etc.

Les infrastructures économiques demeurent encore insuffisantes pour assurer un maillage optimal du territoire en dépit du potentiel existant

72. Le déploiement et le renforcement des infrastructures de transports, d'énergie et de communications sont indispensables pour soutenir les filières économiques porteuses.
73. Le Mali est, selon l'indice de compétitivité des infrastructures, classé 118^{ème} sur 137 pays classés avec un score moyen de 2.7 contre une moyenne attendue de 4 points. Parmi ces infrastructures, celles de transport occupent une place de choix, compte tenu justement de la position géographique du pays, enclavé et frontalier de 7 autres Etats, sur plus de 7000 km pour une superficie de 1 241 238 km², ce sont les routes, les transports ferroviaire, fluvial et aéroportuaire qui permettront le désenclavement intérieur et extérieur du pays en vue de son développement équilibré.

Le défi climatique reste une équation à plusieurs dimensions

74. Le Sahel, selon le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, est l'une des régions du monde les plus vulnérables aux effets du changement climatique, du fait de la pauvreté et la forte dépendance des populations aux ressources naturelles, la fragilité des écosystèmes, la précarité des infrastructures et les capacités scientifiques et technologiques limitées.
75. Les changements climatiques vont donc continuer d'affecter de manière très significative cet espace, entraînant la baisse des rendements agricoles, la modification des écoulements des fleuves et autres

cours d'eau et leur ensablement continu, l'accentuation de la désertification, et le déplacement massif de populations (réfugiés climatiques).

Un Système éducatif à redresser avec la couverture sanitaire et la Protection sociale à élargir

76. Le capital humain est d'une importance capitale dans le développement du Mali. Les principales questions soulevées par le développement du capital humain portent sur (i) l'accès universel aux services sociaux de base que sont l'éducation, les soins de santé de qualité, l'eau potable et un cadre de vie sain ; (ii) le renforcement des dispositifs de protection sociale ; (iii) la maîtrise de la dynamique démographique et (iv) la mise à disposition d'une offre diversifiée sur le marché du travail. La mise en œuvre des Etats Généraux de l'Education, des Etats Généraux de la Jeunesse et du Programme National d'Education aux Valeurs constituent des priorités urgentes pour espérer redresser le système éducatif et développer un capital humain efficace et efficient pour conduire les politiques publiques.

II. VISION MALI 2063

2.1. Justification

Le Mali possède un potentiel d'investissement important (ressources humaines, soleil, eau, mines, terre, cheptel), avec des secteurs en croissance qui peuvent être davantage valorisés par l'amélioration des infrastructures (routes, énergies, télécommunications) et du climat des affaires. Pour exploiter ces potentialités, une vision de développement à long terme sur 40 ans a été élaborée. Cette vision identifie les ressources potentielles et les besoins en infrastructures pour surmonter les contraintes économiques.

77. La réflexion sur les futurs possibles du Mali débouchera sur l'élaboration de scénarios, donnant ainsi un panorama des avènements possibles pour le Mali. Les stratégies à mettre en place doivent viser non seulement la réalisation de la vision mais aussi la non survenue de scénarios indésirables. Il s'agit de se donner la possibilité de détecter des signaux annonciateurs, voire des alertes précoces du fait que l'on se dirige ou que l'on bifurque vers tel scénario plutôt que vers tel autre. L'utilisation des scénarios à des fins stratégiques nécessite un effort continu de suivi-évaluation de la situation et de leur réactualisation, l'enjeu étant de coller au mieux aux éventualités du futur pour être en mesure de faire face aux surprises qu'il réserve.
78. Cette nouvelle Vision tracera un chemin du développement à l'horizon 2063 et devra aussi marquer des options fortes qui élèvent les ambitions du pays vers l'indépendance économique et financière, la souveraineté et l'émergence économique, au regard des importantes potentialités et opportunités économiques.
79. Elle ambitionne de surmonter les crises actuelles et de réaliser un développement durable et inclusif sur les 40 prochaines années. Les efforts se concentreront sur la gouvernance, l'économie, la cohésion sociale, et l'amélioration des conditions de vie des populations, en s'appuyant sur des réformes profondes et des investissements stratégiques.

2.2. Scénarios Futurs

80. Trois scénarios sont envisagés pour le futur du Mali à l'horizon 2063 :

Le Scénario du Renouveau (MALI KURA) : Ce scénario est fondé sur l'hypothèse que la dynamique impulsée par la Transition de 2020 a été poursuivie et renforcée. Son facteur moteur est un Etat qui a durablement marqué une volonté plus affirmée de défendre l'intégrité territoriale et de

maintenir l'unité nationale, de faire respecter la souveraineté du Mali vis-à-vis des partenaires extérieurs et de sortir le pays du sous-développement en prenant des options volontaristes fondées sur les exigences d'une bonne gestion économique et la mise en œuvre de stratégies de développement appropriées. En somme, il s'articule autour, du renforcement de la dynamique de la Transition avec un État affirmant sa souveraineté et défendant l'intégrité territoriale ; de la création d'une Confédération fonctionnelle au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES) ; d'une économie avancée, d'un développement humain élevé, et d'un environnement préservé.

Le Scénario de la Déception (DJIGUI MA FA) : Ce scénario est fondé sur la poursuite mitigée de la dynamique de rupture impulsée par la Transition. Son hypothèse motrice est que l'Etat malien défend tant bien que mal l'intégrité territoriale avec des progrès limités dans la concrétisation de l'unité nationale. Malgré une gouvernance fragile, il fait respecter les institutions en se basant sur une application des textes et des lois, mais est cependant peu regardant sur les questions de développement économique et social. Par ailleurs, la participation du Mali à l'AES reste juste un slogan, avec une coopération régionale très limitée et des opportunités insaisissables, entraînant ainsi une marginalisation du pays au sein de l'AES. En somme, il s'articule autour, de la poursuite mitigée de la dynamique de rupture ; des progrès limités dans l'unité nationale et la gouvernance ; d'un développement économique et social insuffisant.

Le Scénario de l'Inacceptable (AN TE) : Ce scénario est fondé sur un abandon de la dynamique de rupture impulsée par la Transition. Il se traduit par une perte des acquis de la Transition en matière de gouvernance politique, économique et sécuritaire. Son hypothèse motrice est que l'Etat est laxiste et se préoccupe uniquement du bien-être de la petite classe des dirigeants politico-administratifs et leurs familles et alliés. L'Alliance des États du Sahel (AES) s'effondre en raison de divisions internes et d'un manque de leadership. L'insécurité et la corruption s'aggravent dans le pays, conduisant à un chaos généralisé. Le gouvernement s'effondre et le pays se fragmente. Les groupes armés terroristes prennent le contrôle de vastes zones du territoire. Le Mali devient un foyer d'instabilité régionale et une source de migration massive. En somme, ce scénario est celui du retour en arrière. Il se traduit par une perte des acquis de la Transition en matière de gouvernance politique, économique et sécuritaire. Les mêmes causes conduisant aux mêmes effets, les crises politiques, sociales, économiques et sécuritaires deviennent récurrentes de manière à constituer progressivement une menace pour la stabilité et l'unité de la nation.

2.3. Vision 2063

81. **La Vision Mali Kura jetaasira ka bɛn san 2063** ma repose sur le scénario du renouveau. Le Mali ambitionne de devenir « **Une nation souveraine et unie dans sa diversité culturelle, une société solidaire et juste, un pays bien gouverné et sécurisé, une économie forte et avancée, un niveau de développement humain élevé et un environnement durablement préservé** ». Cette vision est déclinée en orientations stratégiques pour chaque décennie jusqu'en 2063.
82. L'élaboration et la mise en œuvre de la Vision Mali 2063 appellent à nous interroger sur le rôle de l'Etat en tirant les leçons des différentes expériences de gestion de l'économie et de planification du développement. Les constats tirés de ces expériences nous enseignent que le Mali est passé d'un système dirigiste et très centralisé de planification du développement hérité du Régime socialiste de l'indépendance, à un système de libération tous azimuts à la faveur des politiques néo-libérales mises en œuvre dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) préconisés par les Institutions de Bretton Woods.
83. Ces politiques ont déstructuré totalement le rôle de l'Etat avec le retrait de celui-ci dans les secteurs productifs notamment par la privatisation des sociétés d'Etat, et la désintégration du système scolaire. Dans le même temps, on a assisté à la réorientation des financements vers des acteurs non

étatiques notamment les Organisations non Gouvernementales (ONG). Ce qui a engendré dans les communautés locales un sentiment de non-assistance de l'Etat et occulté toute visibilité de l'Etat dans ces zones.

84. Le Processus de la décentralisation a également été mal engagé et a accéléré le délitement du rôle de l'Etat dans les communautés locales. Le grand décalage entre l'évolution du processus de décentralisation et celui de la déconcentration, affecte non seulement l'image de l'Etat sur le territoire, mais aussi la fonctionnalité des collectivités territoriales. Il y a aussi un manque et/ou une faiblesse du contrôle des collectivités territoriales par l'Etat. On note également une faible articulation des initiatives locales et des programmes sectoriels nationaux et le peu d'implication des élus dans l'accompagnement du développement économique local. Les programmes de développement économique social et culturel (PDESC) élaborés par les collectivités territoriales apparaissent souvent comme des « catalogues » d'actions préparés par des prestataires ne disposant pas des qualifications requises.
85. Dans la Vision Mali 2063, le rôle de l'Etat sera renforcé. Ce renforcement doit concerner le contrôle des secteurs stratégiques, de la sécurité et des circuits de financement des activités dans les communautés de base.
86. La Vision se fonde aussi sur un nouvel Homme malien (Maliden kura). Il s'agit d'un citoyen responsable, patriote et respectueux des valeurs, travailleur consciencieux, ouvert d'esprit, qui œuvre pour la souveraineté et le bien-être de tous. En effet, cette Vision place le citoyen malien au cœur des priorités en le considérant comme un acteur autonome capable de prendre en main son destin.
87. La coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers devra s'inscrire dans la Vision et des priorités dégagées par le Gouvernement et ceci conformément aux trois principes annoncés par le Président de la Transition, Chef de l'Etat. Dans ce sens, toutes les interventions des partenaires auprès des populations devront se faire sous le contrôle de l'Etat avec l'implication des départements sectoriels concernés.
88. Au regard du leadership actuel de la Transition, de la dynamique de rupture en cours, des énormes potentialités et opportunités économiques et de la forte capacité de résilience du pays à l'épreuve des crises multiples, la Vision se focalisera sur la construction d'une économie nationale intégrée, capable de générer les ressources internes nécessaires au financement de son développement, à réaliser à terme l'indépendance économique et financière, l'émergence et la souveraineté du pays.
89. Les fortes ambitions du Mali doivent conduire à viser de fortes performances économiques avec un Taux de Croissance Annuelle Moyen (TCAM) du PIB à deux chiffres (10 %) sur la période de la Vision. A ce rythme de croissance, le pays devrait pouvoir réaliser son objectif d'être parmi les pays à revenu par tête élevé, avec 13 900 dollars en 2063.
90. Si l'incidence de la pauvreté reste aujourd'hui à un niveau préoccupant au Mali (44 %), elle devrait être considérablement réduite à l'horizon 2063 à seulement 10 %. Afin d'éradiquer ce fléau, une meilleure redistribution de la richesse nationale est préalablement indéniable pour asseoir les bases de la justice et de l'égalité sociale. L'accès à l'eau potable pour toute la population est une priorité en 2063 avec un taux de 100 %.

2.4. Phases de la Vision

91. La mise en œuvre de la Vision Mali Kura jetaasira ka ben san 2063 ma se décline en quatre phases décennales :

Phase I (2024-2033) : Elle aura pour objectif global la Refondation de l'État et la Transformation structurelle de l'économie, avec comme objectifs spécifiques : renforcement des forces armées et sécurité, éradiquer le terrorisme, maintenir la cohésion sociale, assoir les conditions d'une souveraineté alimentaire et nutritionnelle, développer une économie nationale intégrée avec des pôles de développement régionaux pour accélérer l'industrialisation du pays, améliorer la gouvernance et les infrastructures. Cette phase propose un plan de réponse à la crise multidimensionnelle en s'attaquant aux causes profondes afin de mobiliser des solutions innovantes pour la consolidation de la paix et de la sécurité, la stabilité macroéconomique du pays, l'exploration des financements alternatifs avec notamment le fait de diversifier et d'intégrer l'exploitation minière à l'économie, le renforcement de la bonne gouvernance et le renforcement de la planification de l'investissement de l'action climatique.

Phase II (2034-2043) : Elle sera consacrée à la spécialisation dans les secteurs à haute valeur ajoutée. Il s'agira au cours de cette période, de permettre au pays d'atteindre l'émergence économique, avec comme objectifs le renforcement des acquis de la première phase, le développement des industries lourdes et technologies de pointe.

Phase III (2044-2053) : C'est celle d'un développement humain élevé, consistant à améliorer durablement le bien-être des populations maliennes en éradiquant toutes les formes de pauvreté, avec comme objectifs l'amélioration des services de santé, de l'éducation, le développement des infrastructures, et la lutte contre la pauvreté.

Phase IV (2054-2063) : C'est la consolidation des acquis des phases précédentes. Cette phase désigne le parachèvement de l'industrialisation par une évolution accélérée du secteur manufacturier, et un développement harmonieux du domaine des services notamment dans ses composantes commerce, transport et tourisme.

92. La Vision est assortie d'une batterie d'indicateurs pertinents et de leurs cibles permettant de mesurer et d'évaluer les progrès et les résultats réalisés à l'horizon des différentes phases.

2.5. La théorie du changement

93. Cette théorie se fonde sur un nouveau modèle de développement endogène (**Mali Kura Taasira**) caractérisé par l'émergence de nouveaux paradigmes :

- Le développement d'un État de force et de droit qui assure pleinement la puissance publique à travers ses prérogatives régaliennes et qui renforce son autorité et son leadership de manière à prendre en mains les secteurs stratégiques du développement ;
- Le développement d'un patriotisme sain avec l'exemplarité des leaders et des figures publiques et de l'administration ;
- Le changement intégral du système éducatif pour favoriser l'émergence d'un citoyen bien éduqué, responsable, porteur de valeurs morales et ayant les compétences pour naviguer dans ce monde complexe ;
- Le changement d'approche sur les questions de population, qui seront désormais considérées comme une opportunité et avec un accent particulier sur le rôle primordial de la jeunesse et des femmes ;
- L'affirmation de la souveraineté du pays vis-à-vis des partenaires extérieurs et surtout dans l'exploitation et le partage des rentes des ressources minérales afin de financer son développement.

- L'accompagnement et le soutien au secteur privé productif comme catalyseur de la croissance ;
- Une meilleure justice sociale à travers une distribution et une rétribution équitable des fruits de la croissance.

2.6. Stratégies d'Opérationnalisation

94. L'opérationnalisation de cette Vision s'articule autour : du Renforcement du rôle de l'Etat ; de la Consolidation de la confiance aux institutions et de la libération du potentiel communautaire ; du Renforcement du leadership des fonctions de prospective et de planification stratégique ; du renforcement du rôle du secteur privé dans le développement économique, du renforcement du système de planification et du système statistique ; de la mise en place d'un dispositif dynamique de suivi-évaluation ; de la Stratégie nationale de communication pour améliorer la participation des parties prenantes et attirer des partenaires financiers ; de la mobilisation de fonds intérieurs et extérieurs pour financer les projets structurants et intégrateurs et d'un système de suivi cartographique.

2.7. Cibles de la Vision Mali 2063

95. Avec une approche volontariste, le choix de certaines cibles est basé sur les données récentes de trois pays émergents caractérisés par une forte dynamique économique : l'Afrique du Sud, l'Île Maurice et le Maroc. L'Afrique du Sud, membre des BRICS, et l'Île Maurice sont des pays émergents qui peuvent servir de référence pour le Mali dans son objectif de devenir un pays émergent et industrialisé d'ici 2063. Aussi, il s'agit de deux pays de la région Subsaharienne dont la trajectoire de développement peut valoir également pour le Mali.
96. En outre, le Vietnam et le Rwanda constituent une référence en termes de politiques et de stratégies de résilience après-guerre. Compte tenu des similitudes historiques, géographiques et économiques, le Vietnam peut être considéré comme un exemple pertinent de comparaison pour le Mali. Au cours des 40 dernières années, le Vietnam a connu une transformation économique spectaculaire, passant d'un pays pauvre à une économie en développement dynamique. Cette croissance a été favorisée par des politiques d'ouverture économique, d'investissement dans l'éducation et la santé, et de promotion des exportations.
97. En plus de ces pays, des objectifs ambitieux de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine pour la décennie 2033 ont servi également de référence pour certains indicateurs de notre Vision à l'horizon de la même décennie.

Tableau : Récapitulatif des cibles de la Vision

N°	Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence 2022	Valeur cible				Source de Vérification	Structure responsable
			2033	2043	2053	2063		
1	Part du secteur Manufacturier dans le PIB (%)	6,44	11,44	16,44	21,44	26,44	Rapport	INSTAT
2	Crédit à l'économie (en % du PIB)	31.7	55.6	69,2	70,4	80,5	Rapport	INSTAT
3	Volume des IDE (en milliards)	303.2	606,4	1000	1500	2500	Rapport	CPS/CI

N°	Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence 2022	Valeur cible				Source de Vérification	Structure responsable
			2033	2043	2053	2063		
4	Proportion du réseau routier bitumé (%)	4.02	8.5	16	32	64	Rapport DGR	DGR/CPS/ETC
5	Linéaire additionnel de routes bitumées (en KM)	40	1000	1000	1000	1000	Rapport DGR	DGR/CPS/ETC
6	Linéaire de voies ferrées construites (km)	643	1200	1800	2100	3000	Rapport SOPAFER	SOPAFER/ETC
7	Linéaire de voies navigables (km)	1308	1600	1800	2000	2334	Rapport COMANAF	COMANAF/ETC
8	Quantité de production céréalière (en millions tonnes)	10,288	15,500	23,405	35,341	53,365	Rapport EAC	CPS/DNA
9	Nombre d'hectares aménagés et équipés (en milliers)	531,0	671,0	885,0	961,0	1111	Rapport DNGR	DNGR/CPS
10	Quantités de coton graines produites (en milliers tonnes)	690, 0	1570	1 670	1850	2000	Rapport CMDT	CMDT
11	Taux d'accès à l'électricité	55,8	82	90	100	100	Rapport	CPS/MEE
12	Production d'électricité (en MW)	587	2397,1	5862,1	8677,4992	12844,7	Rapport	CPS/MEE
14	Dont énergie solaire	7,2%	59,9%	59,9%	59,9%	59,9%	Rapport	CPS/MEE
15	Lignes électriques (en KM)	10943	12 943	14 943	16943	20000	Rapport	CPS/MEE
16	Nombre de classes construites (en milliers)		50	100	150	200	Rapport	CPS/MEN
17	Nombre d'universités		5	2	2	2	Rapport	CPS/MESRS
18	Taux d'incidence de la pauvreté (%)	43,9	32,0	25,0	16,0	10,0	Rapport	INSTAT
19	Taux de mortalité (pour 1000 habitants)	9,0	5,1	4,8	4,0	3,2	EDSM	INSTAT/CPS
20	Taux de mortalité infantile (pour 1000)	54	25	15	9	5	EDSM	INSTAT/CPS
21	Ratio Juge/Habitants	1/44 795	1/35000	1/30000	1/25000	1/20000	Rapport	CPS
22	Taux de satisfaction des usagers des services publics	25	55	70	80	90	Rapport	CPS
23	Population ayant accès à l'eau potable (%)	72,1	95	100	100	100	Rapport	CPS
24	Taux d'accès à internet de 6 Mo (%)	62,81	80	85	90	95	Rapport	CPS

N°	Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence 2022	Valeur cible				Source de Vérification	Structure responsable
			2033	2043	2053	2063		
25	Pourcentage de la population couverte par les mécanismes de prise en charge de risque maladie (AMO, RAMED, Mutuelle de santé) / RAMU (%)	21,90	32	42	52	62	Rapport annuel	DNPSES
26	Nombre d'hôpitaux de 1 ^{ère} référence construits équipés	65	90	100	150	160	Rapport	DFM/CEPRIS/ CPS
27	Nombre d'hôpitaux de 2 ^{ème} référence construits/mis à niveau et équipés	-	20	20	20	20	Rapport	CPS SANTE
28	Nombre d'hôpitaux de 3 ^{ème} référence construits/mis à niveau et équipés	10	19	28	37	46	Rapport	CPS SANTE
29	Nombre d'hôpitaux de 4 ^{ème} référence construits/mis à niveau et équipés de		2	3	4	5	Rapport	CPS SANTE
30	Construction de sociétés minières		12	3	3	3	Rapport	MIC/MM
31	Constructions de Cimenterie		4	1	1	2	Rapport	MIC/MM
32	Constructions d'unités industrielles		30	30	50	50	Rapport	MIC

2.8. Cadre institutionnel de suivi-évaluation

98. La prise en charge des fonctions de prospective et de planification stratégique requiert un leadership élevé comme cela est ressorti des recommandations du Dialogue Inter-maliens, à travers la mise en place d'un organe de prospective et d'analyse stratégique rattaché à la Présidence de la République. Dans cette perspective, le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la Vision Mali 2063 pourrait être articulé autour d'une instance d'orientation politique et d'un organe de pilotage stratégique. Il s'agit du Conseil Supérieur de la Vision Mali 2063 chargé d'adopter les orientations globales en matière de prospective et du Secrétariat Exécutif National dont la mission sera d'assurer la coordination du suivi et l'évaluation de la Vision.

III. STRATEGIE NATIONALE POUR L'EMERGENCE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE (SNEDD)

3.1. Les fondements de la stratégie

99. La Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033) vise principalement à renforcer l'agenda des réformes structurelles contenues dans le Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat (CSRE 2023-2031), pour contribuer à la consolidation des fondements de la stabilité macroéconomique et installer l'économie sur une trajectoire de croissance forte, inclusive, durable de 10% en moyenne par an, créatrice d'emplois et préservant l'environnement et les ressources naturelles, conformément aux recommandations des ANR. De même, le développement du capital humain devrait être au centre de l'agenda des réformes, à travers surtout la refondation de notre système éducatif fondé sur les sciences et technologies et nos valeurs endogènes, mais aussi, sur un système de santé moderne, performant et accessible pour tous.
100. Elle se présente aussi comme un plan de réponse à la crise multidimensionnelle en s'attaquant aux causes profondes et en mobilisant des solutions innovantes pour la consolidation de la paix et de la sécurité, la stabilité macroéconomique du pays, l'exploration des financements alternatifs et le renforcement de la bonne gouvernance. Ainsi, elle ambitionne de développer autour de l'agriculture et l'agro-industrie, de la recherche et l'exploitation des ressources naturelles et de la maîtrise d'énergie, une économie nationale intégrée, afin de mettre en place des conditions préalables pour l'émergence économique du Mali.
101. L'approche sera basée sur le développement des pôles régionaux de développement qui consiste à :
- Relier tous les grands centres urbains et de production par les différents canaux (routier, aérien, ferroviaire, fluvial et internet) ;
 - Développer la production et le transport d'énergie et créer un réseau d'énergie mixte interconnecté sur tout le territoire ;
 - Développer des industries de transformations des produits locaux notamment les produits du secteur primaire dans toutes les régions de production ;
 - Renforcer la politique de formation à travers la création d'enseignements spécialisés dans les régions et le développement de l'enseignement à distance. Il s'agira également de développer la production de manuels scolaires. Pour ce faire l'acquisition d'une imprimerie scolaire est nécessaire ;
 - Améliorer la décentralisation par une plus grande implication de l'Etat central dans la définition des politiques, le suivi et la surveillance des collectivités territoriales.
102. La SNEDD se fonde également sur l'identification des Projets structurants intégrateurs et fédérateurs d'envergure dont la mise en œuvre efficace permettra d'amorcer un véritable changement dans la marche du pays en vue de la transformation structurelle de son économie. Il s'agira de fixer le cap de grands objectifs à atteindre par domaine de développement en cohérence avec la Vision et de les matérialiser par des grands programmes ou projets structurants et intégrateurs.

3.2. Les Axes stratégiques

103. La Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033) est bâtie autour de cinq (5) Axes stratégiques, 13 Objectifs globaux et 38 Objectifs spécifiques dont la mise en œuvre permettra d'atteindre son objectif général : **« la Refondation de l'Etat et la transformation structurelle de l'économie ».**

3.2.1. Axe Stratégique 1 : Renforcement de la Souveraineté et Consolidation de la Paix et de la Sécurité

104. Le renforcement de la Souveraineté et la consolidation de la Paix et de la Sécurité sont au cœur des aspirations de la population malienne pour un Mali nouveau. La mise en œuvre de cet axe doit permettre d'établir la sécurité sur toute l'étendue du territoire national condition sine qua non pour amorcer véritablement le développement socioéconomique du pays, mais aussi, renforcer le climat de bon vivre ensemble séculaire des communautés. La montée en puissance des FDS amorcée durant la Transition sera renforcée et permettra d'accroître les capacités opérationnelles des forces armées. Capitalisant sur la prise de Kidal en novembre 2023, les FDS ont assuré un maillage optimal du territoire permettant de sécuriser l'ensemble du pays avec également une large couverture sur l'espace de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) grâce à la mutualisation des moyens.

Axe Stratégique 1 : Renforcement de la souveraineté et Consolidation de la paix et de la sécurité	
Objectif Global 1.1. : Renforcer la capacité de défense et de sécurité du pays	Objectif Spécifique 1.1.1. : Acquérir des capacités militaires suffisantes pour la défense de l'intégrité territoriale
	Objectif Spécifique 1.1.2 : Eradiquer le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes ses formes
Objectif Global 1.2 : Préserver et Consolider la paix sociale	Objectif Spécifique 1.2.1. : Restaurer la cohésion sociale et le vivre ensemble
	Objectif Spécifique 1.2.2 : Mettre en œuvre les recommandations du Dialogue Inter-Maliens

3.2.2. Axe Stratégique 2 : Refondation de la gouvernance.

105. L'un des principaux résultats du diagnostic stratégique est d'avoir mis en lumière le rôle moteur et structurant de la gouvernance pour le Mali. Ce résultat est une constante structurelle dans la mesure où il est également apparu lors du même type d'analyse menée il y a une vingtaine d'années ainsi qu'en 2018 lors de l'élaboration du CREDD 2019-2023. L'amélioration de la gouvernance est donc un défi important à relever pour donner plus de chance aux politiques et stratégies dans tous les autres domaines d'atteindre leurs résultats.

106. Le Gouvernement entend poursuivre la refondation de la gouvernance à travers la mise en œuvre des objectifs globaux suivants : (i) Renforcer l'autorité et le leadership de l'Etat ; (ii) Améliorer la Gouvernance politique, administrative et judiciaire et (iii) Améliorer la Gouvernance économique et financière.

Axe Stratégique 2 : Refondation de la gouvernance	
Objectif global 2.1. Renforcer l'autorité et le leadership de l'Etat	Objectif Spécifique 2.1.1. : Améliorer la gouvernance des secteurs stratégiques
	Objectif Spécifique 2.1.2. : Renforcer la confiance dans les institutions
Objectif global 2.2. : Améliorer la Gouvernance politique, administrative et judiciaire	Objectif Spécifique 2.2.1. : Promouvoir la justice et les droits de l'Homme
	Objectif Spécifique 2.2.2. : Renforcer l'efficacité de la politique extérieure
	Objectif Spécifique 2.2.3. : Rendre l'administration publique moderne et performante
	Objectif Spécifique 2.2.4. : Améliorer l'administration du territoire et la décentralisation
Objectif Global 2.3. : Améliorer la Gouvernance économique et financière	Objectif Spécifique 2.3.1. : Améliorer le système de planification du développement et la gestion économique et financière
	Objectif Spécifique 2.3.2. : Renforcer la lutte contre la corruption et la délinquance financière
	Objectif Spécifique 2.3.3. : Assainir la gestion foncière

3.2.3. Axe Stratégique 3 : Transformation structurelle de l'économie et croissance

107. Cet axe stratégique vise à assurer une « transformation structurelle de l'économie », à travers :
(i) l'accroissement de la productivité globale et la diversification des activités économiques, (ii)

l'accélération du développement des secteurs d'appui à la croissance et (iii) assurer la transformation industrielle de l'économie.

Axe Stratégique 3 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	
Objectif global 3.1. : Accroître la productivité globale et diversifier les activités économiques	Objectif Spécifique 3.1.1. : Accroître durablement les productions agricoles, animales et halieutiques pour assurer la souveraineté alimentaire et nutritionnelle au Mali
	Objectif Spécifique 3.1.2. : Faire de l'artisanat, le tourisme et la culture des facteurs de développement
	Objectif Spécifique 3.1.3. : Diversifier et intégrer l'exploitation minière à l'économie
Objectif global 3.2. : Assurer la transformation industrielle de l'économie et faire du Mali une plaque tournante du commerce sous régional	Objectif Spécifique 3.2.1. : Assurer la transformation industrielle de l'économie
	Objectif Spécifique 3.2.2. : Développer les échanges commerciaux
Objectif Global 3.3. : Accélérer le développement des secteurs d'appui à la croissance	Objectif Spécifique 3.3.1. : Assurer un développement équilibré des différents modes de transport
	Objectif Spécifique 3.3.2. : Accroître la capacité et garantir la sécurité énergétique du pays
	Objectif Spécifique 3.3.3. : Assurer une révolution numérique
	Objectif Spécifique 3.3.4. : Diversifier les sources de financement de l'économie

3.2.4. Axe Stratégique 4 : Renforcement du capital humain et développement de territoires résilients

108. Le développement du capital humain joue un rôle déterminant pour mettre fin à l'extrême pauvreté et renforcer l'inclusion sociale. L'enjeu de la formation du capital humain va ainsi consister d'une part à doter la population d'un bon état de santé, d'éducation, de connaissances et d'aptitude professionnelle et scientifique fondé sur nos valeurs et d'autre part à libérer les énergies en créant des opportunités pouvant faciliter son insertion sur le marché de l'emploi et contenir la fuite des cerveaux.

109. Le renforcement du capital humain passe aussi par la participation de certaines franges de la population (en particulier, les femmes et les jeunes), des maliens établis à l'extérieur et de certaines zones vulnérables en levant toutes les barrières auxquelles elles peuvent faire face et en leur assurant des voies de participation en vue de promouvoir des territoires résilients.

Axe Stratégique 4 : Renforcement du capital humain et développement de territoires résilients	
Objectif Global 4.1. : Contribuer à l'émergence d'un capital humain de qualité	Objectif Spécifique 4.1.1. : Mettre en place un système éducatif performant, cohérent et inclusif
	Objectif Spécifique 4.1.2. : Mettre en place un système de santé moderne
	Objectif Spécifique 4.1.3. : Faire émerger un citoyen malien doté de vertus et de hautes qualités humaines et sociales
Objectif Global 4.2. : Mettre les femmes, les jeunes et les maliens établis à l'extérieur au cœur du développement	Objectif Spécifique 4.2.1. : Créer les conditions de réalisation de l'autonomisation économique de la Femme
	Objectif spécifique 4.2.2. : Faire des jeunes les acteurs du changement et de l'unité nationale
	Objectif spécifique 4.2.3. : Encourager la participation des maliens établis à l'extérieur au développement
Objectif Global 4.3. : Développer des territoires équilibrés	Objectif Spécifique 4.3.1. : Accroître l'attractivité des zones sous-peuplées et des zones défavorisées
	Objectif Spécifique 4.3.2. : Accroître l'attractivité des villes
	Objectif Spécifique 4.3.3. : Réduire les inégalités sociales et la pauvreté
	Objectif Spécifique 4.3.4. : Créer des emplois décents

3.2.5. Axe stratégique 5 : Gestion durable de l'environnement, adaptation aux changements climatiques et résiliences

110. Cet axe vise à renforcer la gestion durable des ressources naturelles et améliorer le cadre de vie des populations par l'adoption des meilleures pratiques.

Axe stratégique 5 : Gestion durable de l'environnement, adaptation aux changements climatiques et résiliences	
Objectif global 5.1. Préserver et mieux gérer l'environnement et promouvoir le développement durable	Objectif spécifique 5.1.1. : Promouvoir l'éducation environnementale de qualité
	Objectif spécifique 5.1.2. : Accélérer l'accès de la population aux services de l'assainissement durable
	Objectif spécifique 5.1.3. : Gérer durablement la biodiversité et les écosystèmes terrestres et aquatiques
Objectif global 5.2. Développer les capacités de résilience des populations dans un contexte lié aux changements climatiques	Objectif spécifique 5.2.1. : Renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturelles
	Objectif spécifique 5.2.2. : Améliorer les capacités d'adaptation des populations et la résilience
	Objectif spécifique 5.2.3. : Renforcer la lutte contre la sécheresse et la désertification

3.3. Cadrage macroéconomique et budgétaire

3.3.1. Cadrage macroéconomique

111. Les hypothèses du cadrage macroéconomique reposent sur celles des « perspectives de l'économie mondiale » du FMI ainsi que sur les secteurs porteurs de l'économie malienne sur la période 2024-2033. On distingue les hypothèses générales qui demeurent identiques pour tous les scénarii et des hypothèses spécifiques qui varient d'un scénario à un autre. Les hypothèses générales sont relatives à l'environnement international, et les hypothèses spécifiques aux réalités de l'économie malienne. Ainsi, deux scénarii ont été retenus à savoir : le scénario optimiste et le scénario à politique inchangée (scénario tendanciel).

Evolution du taux de croissance du PIB réel selon les deux scénarios de 2023 à 2033

ANNEE	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Taux Scénario tendanciel	4,7%	5,0%	5,5%	6,1%	6,3%	6,5%	6,4%	6,3%	6,0%	6,0%	6,0%
Taux Scénario optimiste	4,7%	5,0%	6,9%	7,4%	8,3%	9,7%	10,3%	11,4%	11,8%	12,1%	11,9%

Source : MME_DNPD Rénové

112. L'inflation devrait ressortir en moyenne à 2,0% sur la période 2024-2033 inférieure à la norme communautaire de 3,0% contre 1,9% dans le scénario à politique inchangée.

113. Les résultats font ressortir un niveau des recettes totales de 8 342,9 milliards de FCFA en 2033 contre 2 215,7 milliards de FCFA en 2024, soit un niveau moyen sur la période de 4 757,7 milliards de FCFA contre 3 644,3 milliards en moyenne dans le scénario à politique inchangée. Les recettes fiscales augmenteraient en moyenne annuelle de 15,8% contre 10,6% dans le scénario à politique inchangée. Ainsi, le taux de pression fiscale serait en moyenne de 15,5% entre 2024-2033 contre 14,3% dans le scénario à politique inchangée. Quant au taux d'investissement (FBCF/PIB), il devrait connaître une croissance pour se situer en moyenne à 20,3% pour la période 2024-2033 contre une moyenne tendancielle de 18,0%.

114. Le solde global de la balance de paiement ressortirait excédentaire en moyenne de 107,6 milliards de FCFA sur la période de 2024 à 2033 contre une moyenne de -334,6 milliards de FCFA

dans le scénario à politique inchangée. Cette amélioration du solde global serait en relation avec celle du solde des transactions courantes due à une meilleure structuration de l'économie et de la situation des avoirs et des engagements extérieurs des institutions.

3.3.2. Cadrage budgétaire

115. Le cadrage budgétaire 2024-2033 de la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033) se base sur le cadrage macroéconomique élaboré par le Comité de Prévision et de Modélisation (CPM).
116. Le scénario optimiste constitue le scénario central pour le cadrage budgétaire. A ce titre, les réformes et actions qui seront proposées s'inscriront dans le cadre de l'opérationnalisation de ce scénario. Toutefois, les prévisions du scénario tendanciel seront aussi mises en exergue et serviront de scénario alternatif au regard des contraintes éventuelles qui pourraient surgir sur les plans économique, politique, social, environnemental, entre autres.
117. Le coût global de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement (SNEDD 2024-2033) s'élèverait à **42 095,3 milliards de FCFA** sur la période 2024-2033, hors intérêts de la dette publique, pour le scénario tendanciel, soit une moyenne de 4 209,5 milliards de FCFA par an. S'agissant du scénario optimiste, il afficherait un montant global de **61 232,1 milliards de FCFA**, soit un coût moyen par an de 6 123,3 milliards de FCFA sur la même période. Ce scénario prévoit une mobilisation de ressources supplémentaires hors intérêts de la dette publique de 1 913,8 milliards de FCFA en moyenne sur la période 2024-2033.
118. Le secteur minier fournit les ressources nécessaires de financement pour l'amorce du cycle vertueux de la croissance. Les fonds d'investissement générés (plus de 500 milliards de FCFA par an) ; les revenus budgétaires supplémentaires générés (plus de 100 milliards de FCFA par an) ; le volume d'affaires généré par la satisfaction locale des besoins miniers (plus de 5000 milliards de FCFA par an) assurent l'essentiel des ressources de fonctionnement couplés au financement Partenariat Public Privé (PPP), aux investissements directs étrangers et au financement des partenaires techniques et financiers.

Scénario optimiste - Allocations budgétaires suivant les axes de la SNEDD 2024-2033 (en milliards de FCFA)

AXES STRATEGIQUES	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total 2024-2033	Moyenne 2024-2033
Axe 1 :	836,8	994,1	1 128,8	1 224,6	1 450,0	1572,7	1674,5	1 751,9	1830,7	1889,1	14 353,1	1 435,3
Axe 2 :	632,6	636,2	706,5	769,6	904,4	1 012,4	1121,3	1 215,5	1328,7	1435,3	9 762,4	976,2
Axe 3 :	467,3	620,6	773,9	1 069,0	1 479,2	1 848,0	2204,9	2 641,5	3137,9	3704,7	17 947,0	1 794,7
Axe 4 :	850,7	1 002,1	1 150,2	1 343,6	1 660,4	1 921,9	2189,7	2 466,9	2791,0	3132,0	18 508,5	1 850,9
Axe 5 :	22,5	30,0	33,4	38,4	49,7	61,8	83,3	104,4	112,9	125,4	661,7	66,2
Dette (intérêts uniquement)	260,9	269,3	286,1	302,6	302,9	303,1	303,1	340,9	383,5	428,7	3 181,1	318,1
Total Général	3070,7	3 552,1	4 078,8	4 747,7	5 846,6	6 720,1	7576,8	8521,1	9584,6	10715,1	64 413,7	

Source : DGB, août 2024

3.4. Mise en œuvre et suivi-évaluation de la Stratégie

3.4.1. Les Principes directeurs

119. Le principe fondamental qui guidera la mise en œuvre de cette stratégie est édicté par l'Article 34 de la Constitution du Mali du 22 juillet 2023 qui stipule que « L'action publique est guidée par les

principes fondés sur le respect de la souveraineté de l'Etat, les choix souverains du Peuple et la défense de ses intérêts ». Ces principes fondamentaux seront complétés par d'autres, à savoir : **Déclinaison régionale et locale ; Performance Budgétaire et Gestion Axée sur les Résultats ; Priorisation et Redevabilité.**

3.4.2. Le dispositif de suivi-évaluation

120. En tirant les leçons de l'expérience du suivi de la mise en œuvre des différentes générations du CSLP, du CSCR et du CREDD, des innovations seront apportées aux dispositifs et mécanismes de suivi-évaluation de la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD). L'objectif recherché est de renforcer l'implication des autorités pour un fort portage politique mais aussi d'améliorer significativement la qualité analytique des différents rapports de suivi de la mise en œuvre de la Vision Mali 2063 et de la SNEDD en vue de renforcer la synergie d'actions et d'éclairer les prises de décision.

3.5. Risques et Menaces

121. Le Mali est exposé à d'énormes défis, menaces, risques et vulnérabilités tant au niveau national qu'international pouvant impacter considérablement son développement et sa marche vers la paix, la cohésion sociale, sa stabilité politique et la transformation structurelle de son économie.

3.5.1. Au niveau national

- **L'insécurité**
122. Les menaces sont nombreuses et multiformes avec entre autres, le terrorisme et l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée, l'irrédentisme, les replis identitaires et les conflits confessionnels et l'insécurité cybernétique.
- **La persistance de la crise énergétique**
123. La sortie de la pénurie énergétique est une condition essentielle pour un développement socio-économique et humain durable. En effet, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable représente un défi d'envergure tant en termes de production alimentaire que d'activité économique, d'emplois, de revenus, et de lutte contre la pauvreté.
- **Un Etat faible avec un système de planification du développement incohérent**
124. L'Etat était devenu fragile avec une faible capacité à assurer les fonctions essentielles qui consistent à gouverner une population et son territoire et surtout à concevoir les grandes orientations du développement avec un système de planification cohérent et efficace. En effet, le système de planification au Mali est confronté à d'énormes défis comme les chevauchements entre les fonctions et missions des différentes structures de planification, la faible articulation et harmonisation entre les instruments de planification, et la faible cohérence entre les documents de référence et les politiques sectorielles et thématiques.
- **Le changement de leadership politique**
125. Le risque d'une instabilité ou d'un changement de cap dans la gouvernance politico-économique serait de nature à remettre en cause la continuité des acquis en termes de rupture entamée dans la gouvernance par le gouvernement de Transition. Il pourrait constituer un point critique pour le processus de développement et de l'opérationnalisation de la Vision.
- **La problématique de la monnaie**
126. La problématique monétaire et les nouveaux enjeux d'intégration régionale posent avec acuité l'avenir du FCFA. La monnaie commune de FCFA ne semble pas avoir induit au Mali une plus

grande intégration quand on sait que ses exportations vers les autres Etats de la CEDEAO représentent à peine 8% du volume total, contre 48% pour toute l'Afrique et 52% pour le reste du monde.

127. L'analyse de la problématique monétaire doit également prendre en compte les évolutions en termes de création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) et les perspectives de changement du système monétaire international avec la fin progressive de l'hégémonie du dollar (et de l'euro) avec notamment les perspectives d'une nouvelle monnaie de réserve des BRICS alignée sur leurs devises.

- Les changements climatiques et autres menaces environnementales

128. Les différentes études réalisées sur les changements climatiques au Mali montrent que les principaux défis climatiques auxquels le pays est exposé sont entre autres : les sécheresses, les inondations, les vents forts, l'avancée du désert, les fortes variations de température et les pollutions atmosphériques. Aussi, le régime pluviométrique au Mali est très affecté par la variabilité et les changements climatiques avec une diminution de la pluviosité couplée à une forte variabilité inter annuelle et intra-saisonnière des précipitations.

129. La majorité des activités socio-économiques est d'ores et déjà entachée des impacts observés des changements climatiques. Il est à prévoir que ces impacts soient exacerbés dans le futur et constitueront ainsi des facteurs limitatifs pour le développement des régions cibles très sensibles aux variations de la pluviosité, où la plupart des ménages tirent 70 % de leurs revenus des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts. Ils sont par conséquent les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

- Faible mobilisation de ressources

130. La mobilisation d'importantes ressources financières constitue un défi énorme pour notre pays au regard des besoins de financements immenses que nécessitera la mise en œuvre de la SNEDD à travers les projets structurants y afférents. A cet effet, une faible mobilisation des ressources intérieures, une faible contribution du Secteur Privé, notamment dans les projets de type PPP, et la faible absorption des ressources extérieures pourraient entraver la mise en œuvre de la stratégie.

131. Pour atténuer ce risque, il est nécessaire de mettre en place une stratégie efficace de financement axée sur le renforcement de la mobilisation des ressources internes ; la création des conditions d'un meilleur accès des entreprises au financement bancaire ; la mise en place de systèmes de financements longs des investissements : (création de fonds d'investissement, de Banques d'Affaires, de marché boursier, etc.) ; la diversification des sources de financement (IDE, les PPP, les transferts des migrants, l'actionnariat populaire, finance climatique ; finance islamique) ; l'exploitation des nouvelles sources extérieures de financement notamment la NBD (Nouvelle Banque de Développement des BRICS) ; et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement efficace.

132. Toutefois, la mobilisation de ces ressources doit être accompagnée d'une bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques à travers une allocation optimale des ressources et une maîtrise des engagements et des dépenses permettant de garantir que les ressources soient utilisées de manière efficace et efficiente.

3.5.2. Au niveau international

133. Le Mali se trouve dans un environnement mondial multipolaire et incertain modifiant les rapports de forces et les équilibres géostratégiques et marqué par l'avènement d'économies émergentes, la guerre économique, la dérégulation climatique et l'éclosion de nouvelles pandémies.

134. Aussi, les chocs externes notamment, les conséquences de la crise ukrainienne, la fluctuation des cours des matières premières sur le marché international constituent des risques majeurs. En effet, une baisse des cours des principaux produits d'exportation du Mali (or, coton, etc.) pourrait affecter les recettes budgétaires mais aussi les revenus des cotonculteurs et des autres acteurs de la filière. De même, une hausse du cours du pétrole notamment dans un contexte où le cours du dollar est relativement élevé affecterait non seulement le coût de l'énergie mais accroîtrait les sorties de devises et pourrait entraîner une flambée des prix qui impacterait négativement sur le pouvoir d'achat des populations.

IV. LES PROJETS STRUCTURANTS, FEDERATEURS ET INTEGRATEURS

135. Pour la mise en œuvre de la Vision Mali Kura jetaasira ka ben san 2063 ma, le Gouvernement de la République du Mali ambitionne d'initier des Projets structurants d'envergure devant soutenir les différentes stratégies nationales de développement du Mali à l'horizon 2063.
136. Pour faire des projets structurants un levier de réalisation de la Vision, il a été nécessaire de susciter la réflexion prospective autour desdits projets, afin d'opérer une rupture méthodologique dans la logique sectorielle toujours entretenue et leur donner un contenu nouveau en cohérence avec la vision à bâtir. Ainsi, un changement de paradigme s'est imposé en privilégiant une approche de développement globale et intégrée face aux visions sectorielles basées sur des projets individuels. Il s'est agi de fixer le cap de grands objectifs à atteindre par domaine de développement en cohérence avec la Vision et de les matérialiser par des grands programmes ou projets structurants.
137. Les travaux de réflexion et de conception, sous les orientations personnelles du Ministre de l'Economie et des Finances, ont abouti à l'identification et à la consolidation de onze (11) Projets structurants, intégrateurs et fédérateurs pour la mise en œuvre de la Vision Mali 2063 et de la SNEDD 2024-2033.

Projet N°1 : « FARAFINNA JIGINE » : Nourrir le Mali et la Sous-Région.

138. Il ambitionne de : (i) promouvoir les chaînes de valeurs agricoles à travers la création des agropoles bâties autour des filières porteuses prioritaires des zones ; (ii) assurer la souveraineté alimentaire du Mali et (iii) faire du Mali un exportateur net de produits agricoles à la fin de la première décennie de mise en œuvre de la Vision Mali 2063.
139. Pour atteindre cet objectif, 12 agropoles seront mis en place, bâties autour des filières porteuses prioritaires des zones. Il s'agit de : (i) Agropole Kayes – Sud ; (ii) Agropole Kayes – Occidentale ; (iii) Agropole Koulikoro – Péri-urbain Bamako ; (iv) Agropole Mali – Sud ; (v) Agropole Bassin de Sélingué ; (vi) Agropole Zone Office du Niger / Office Riz Ségou ; (vii) Agropole Moyen Bani ; (viii) Agropole Delta Intérieur du Niger ; (ix) Agropole Plateau – Seno ; (x) Agropole Zone Lacustre ; (xi) Agropole Boucle du Niger et (xii) Agropole Tilemsi, Adrar des Ifoghas.
140. Ce Projet permettra la réalisation d'importants aménagements et la mécanisation dans les différents Agropoles dont entre autres, (i) l'aménagement hydroagricole de 200 000 ha à l'Office du Niger ; (ii) la mécanisation et l'équipements Agricoles et (iii) la Promotion des fermes animales et l'élevage intensif. Sa mise en œuvre nécessitera un investissement massif qui boostera la production et la productivité Agricole. Ainsi, le nombre d'hectares aménagés et équipés et le nombre d'exploitations équipées (motorisées) passeront respectivement de 531 000 et 69 118 en 2022 à 1 111 000 et 501 587 en 2063. Ceci aura un impact important sur la production. En effet, le volume de production céréalière atteindra 53 365 740 tonnes en 2063 contre 10 288 842 tonnes. Quant au coton, sa production passera de 690 000 tonnes en 2022 à 2 000 000 de tonnes en 2063.

Projet N° 2 : YEELLEN KURA : Eclairer le Mali

141. Le projet « YEELLEN KURA » : Eclairer le Mali vise à mettre en valeur les ressources énergétiques là où elles sont abondantes en vue de réaliser des économies d'échelle et de tirer profit des avantages comparatifs des différentes sources de production. De manière spécifique, il s'agit de : (i) renforcer les cadres institutionnel et réglementaire du secteur de l'électricité pour le développement des pôles énergétiques ; (ii) valoriser le potentiel des ressources énergétiques compétitives pour la production d'électricité propre ; (iii) renforcer et développer les infrastructures de transport et de stockage pour accélérer et généraliser la densification du réseau interconnecté national et (iv) renforcer et développer la production d'électricité en qualité et quantité suffisante et à moindre coût pour l'ensemble des acteurs économiques et des ménages.
142. Les autorités du pays ont un objectif ambitieux, mais réaliste de 60 % d'EnR (hors moyenne et grande hydroélectricité) dans le mix énergétique d'ici 2040. Pour réaliser cet objectif, la Politique Énergétique Nationale s'oriente vers la valorisation des potentialités nationales en termes de ressources d'énergie (solaire, biomasse, éolien, petite hydroélectricité). Pour rappel, la capacité installée (toutes source d'énergie) est estimée à 985 MW dont 587 MW sont disponibles au vu de l'état des installations. En tenant compte des ambitions de développement, la demande pourrait atteindre 4 386,7 MW en 2040.
143. La mise en œuvre du projet « YEELLEN KURA » : Eclairer le Mali permettra de tirer profit des énormes potentialités et mettre le pays sur la voie de l'industrialisation. Il sera ainsi procédé à la construction des centrales hydroélectriques et solaires à travers le pays, au développement des infrastructures de stockage et de sécurisation énergétique, des lignes de transport et la déserte des zones de production et de consommation. Le taux d'accès à l'électricité atteindra 100% en 2063 contre 55,8% en 2023, de même, avec les investissements dans les énergies renouvelables, le taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique connaîtra une augmentation exponentielle en s'établissant à 70% en 2063 contre 11,3% en 2023.

Projet N°3 : Industrialiser le Mali

144. Le projet « Industrialiser le Mali » vise une stratégie d'industrialisation du pays basée sur une approche filières. Dans ce cadre, le Gouvernement privilégiera la réalisation de zones industrielles et de zones franches pour favoriser la création de nouvelles unités industrielles dans les filières les plus porteuses à l'effet de créer et de développer des pôles régionaux de croissance économique et de prospérité sociale. L'implantation des nouveaux projets d'investissement se fera au niveau des filières considérées comme hautement stratégiques.
145. L'approche vise à renforcer l'articulation entre l'Agriculture et l'Industrie dans la perspective de l'implantation, dans les zones de grande production agricole, de nouvelles unités industrielles de transformation des produits primaires. Elle mettra l'accent, d'une part, sur le développement des régions et, d'autre part, sur la promotion des exportations des produits industriels.
146. Il s'agira également d'étoffer le tissu industriel national dans tous les domaines où les potentialités existent notamment dans le domaine de l'agro-industrie avec la construction, entre autres, d'usines de transformation de la Pomme de terre, de transformation du blé, de filature à Bamako, Sikasso et à Koutiala. Il sera aussi procédé à la construction d'usines sidérurgiques et d'industries de médicaments. La Part du secteur Manufacturier dans le PIB sera multipliée par près de quatre (04), atteignant 26,44% en 2063 contre 6,44% en 2022.

Projet N°4 : Kanku Musa Seginna : Le Retour de l'Age d'or de Kankou Moussa

147. Aujourd'hui, l'objectif principal assigné au secteur minier est l'accroissement substantiel de la part des produits miniers dans le PIB en vue d'améliorer le bien-être social du peuple malien grâce à une juste distribution des revenus tirés du secteur et de promouvoir le développement durable pour les communautés vivant autour des mines.
148. L'activité minière s'inscrit désormais dans un projet de développement durable sur le plan social, économique et environnemental pour l'ensemble du territoire malien avec un accent particulier pour les communautés et régions abritant les sites d'exploitation. Elle ne sera plus considérée comme une activité à part, déconnectée du reste de l'activité économique nationale et basée sur la monoproduction de l'or, mais largement diversifiée avec l'exploitation de toutes les ressources minières potentielles.
149. Ainsi, les activités minières devront être basées sur les ressources des districts miniers suivants : (i) Le District Mali-Ouest constitué du triangle (Kayes –Kolokani - Kéniéba) ; (ii) le District Mali-Sud constitué de toute la bande Sud et (iii) le District Mali-Nord-Est constitué de (Tombouctou, Douentza, Ansongo, Bourem, Kidal, Tessalit, Taoudenni).
150. La mise en œuvre du Projet structure : « Kanku Musa Seginna » le Retour de l'Age d'Or de Kankou Moussa mettra l'accent sur la prospection, l'exploitation et l'industrialisation de certaines ressources minérales stratégiques telles que l'or, le lithium, l'uranium. Aussi, des unités de transformation comme la raffinerie d'or et l'industrialisation du lithium permettront de faire bénéficier substantiellement les populations maliennes des retombées de l'exploitation des ressources minérales.

Projet N°5 : Intégrer le Mali au Monde

151. A travers ce projet, le Mali ambitionne de faire du désenclavement intérieur et extérieur le moteur d'une croissance forte et durable, pour un développement socioéconomique et culturel du pays au bénéfice des populations.
152. Pour ce faire, il s'agit de développer, exploiter et entretenir un réseau d'infrastructures et un système multimodal et intégré de transport efficace, économique, fiable et sûr, qui correspondent à la politique générale du Gouvernement, afin de répondre aux besoins d'aménagement du territoire de façon pérenne d'un point de vue social, économique et environnemental.
153. Ainsi, les efforts déployés permettront un maillage optimal du territoire avec la réalisation d'infrastructures telles que (i) la reconstruction/réhabilitation de la route Gao – Ansongo – Labézinga – Frontière Niger (RN 17), longue d'environ 217 km ; (ii) la Construction et la modernisation des ponts, échangeurs, autoroutes... ; (iii) la construction du chemin de fer des mines entre le Mali et le Burkina Faso : Bretelle Dori-Tambao (BF) Ansongo-Bourem-Tombouctou (Mali) et (iv) la construction d'aéroports et aérodromes. Ce qui impactera considérablement les principaux indicateurs de ce secteur. En effet, Le Linéaire de voies ferrées construites qui est de 643 Km en 2022 sera porté à 3 000 Km en 2063. De même, celui de voies navigables sera doublé pour se fixer à 2334 Km contre 1308 Km en 2022.

Projet N°6 : « SIGIDA YIRIWA » Mieux vivre à Bamako et dans les capitales régionales

154. Le Mali est confronté à une forte concentration, dans les capitales régionales et principalement à Bamako, des infrastructures et équipements qui constituent les leviers importants pour soutenir le développement socioéconomique, accentuant du coup le déséquilibre territorial et les inégalités.
155. Il est, dès lors, impératif de faciliter la répartition de la population, des infrastructures et des biens et services sur le territoire national en favorisant le développement de villes secondaires attractives

sur la base des avantages qu'offrent les territoires. Il s'agit de bâtir des stratégies de développement économique régional et d'urbanisation pour faire des territoires régions de véritables pôles économiques en tenant compte de leurs opportunités et avantages relatifs.

156. L'atteinte de cet objectif passera par l'amélioration de l'assainissement et la qualité de vie dans les villes, un meilleur accès à un logement décent pour les populations à faible revenu, un meilleur encadrement de l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement, le lancement de grands programmes d'amélioration de l'habitat dans une perspective de maîtrise de l'urbanisation, l'investissement massif dans la disponibilité et la qualité des services publics, des infrastructures socio-économiques et du réseau des transports.

Projet N°7 : Innovation, Digitalisation et Numérisation des Services

157. Le développement des TIC contribue à la croissance économique par l'élargissement de l'assiette fiscale, la création d'emplois et de richesses, assure la sécurité, la sûreté et la défense du territoire. Par son caractère transversal, l'économie numérique est un secteur qui contribue à l'essor de tous les autres secteurs (éducation, santé, agriculture, gouvernance, finances, sécurité, défense...).
158. Dans ce domaine, la vision des autorités est de positionner le Mali comme un des Hubs technologiques en Afrique de l'Ouest en faisant du numérique un vecteur du développement humain durable ; une source de productivité et de valeur ajoutée pour les autres secteurs économiques et pour l'Administration publique ; un levier important de l'Economie nationale ; une véritable industrie au Mali.
159. L'atteinte cet objectif passe par une universalisation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Le Taux d'accès à internet de 6 Mo sera porté à 95% en 2063 contre 62,81% en 2022 à travers la réalisation des projets tels que la généralisation et le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire ; le développement des TIC dans les domaines de la Santé, Education, Commerce, Administration, etc. ; la mise en place d'un Data center tiers III et de cloud national.

Projet N°8 : Le « Programme SANKORE » des Ressources humaines saines, mieux formées et dotées de compétences professionnelles reconnues

160. La formation du capital humain consiste d'une part, à doter la population d'un bon état de santé, d'éducation, de connaissances et d'aptitudes professionnelles et scientifiques fondé sur nos valeurs et d'autre part, à libérer les énergies en créant des opportunités pouvant faciliter son insertion dans le marché de l'emploi et contenir la fuite des cerveaux.
161. Sur le plan éducatif, un nouveau système éducatif doit émerger avec des choix stratégiques se référant à une perception claire de l'homme nouveau à former, à un médium d'éducation aligné sur les réalités linguistiques du pays, à des programmes d'éducation (curricula) orientés vers les connaissances scientifiques et technologiques et sur les filières porteuses de développement.
162. Sur le plan de la santé, le système à mettre en place doit assurer le bien-être de la population par un système de santé et de protection sociale performant offrant des soins et services de santé de qualité avec une équité d'accès universel, dans des conditions de sécurité sanitaire optimales.
163. Ce projet vise également à travers l'émergence du Maliden kura la formation de l'individu et la structuration de la société afin de former la colonne vertébrale du Maliden kura et d'aller vers un nouveau paradigme de transformation social et de changement de comportement pour l'avènement du Mali kura basé sur les valeurs socioculturelles (Maaya ni Dambè, Sanakounya, Horonya, Diatiguiya, etc.).

164. L'ambition affichée par la réalisation de ce projet intégrateur permettra d'améliorer significativement les indicateurs sociaux notamment ceux des secteurs de l'Education et de la Santé. En effet, à travers notamment la construction/mise à niveau et équipement de 19 hôpitaux de 2eme référence ; la construction/mise à niveau et équipement de 156 hôpitaux de district, le taux d'accessibilité géographique dans un rayon de 5 km atteindra 95% en 2063 contre 58, 6% en 2022. Les efforts déployés permettront également de réduire le taux de mortalité maternelle (pour 100000 naissances) qui se fixera à 70 en 2063 contre 325 en 2022.

Dans le secteur de l'éducation, les travaux de Réhabilitation/Construction/Equipement d'écoles fondamentales (salles de classes), d'établissements d'enseignement secondaire général, d'établissements d'enseignement technique et professionnel ; le développement des lycées d'excellence en science et technologie ainsi que la Construction et équipement des Universités de Sikasso, Gao, Tombouctou et Bandiagara permettront d'asseoir une éducation de qualité. Le taux d'achèvement du primaire avec les niveaux minimums de compétence requis en lecture, en écriture, en mathématiques et en compétences numériques atteindra 100% en 2053 contre 80 à la fin de la première phase. Le Taux des diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur dans les filières STEM passera de 40% à la fin de la mise en œuvre de la SNEDD en 2033 à 60% en 2063.

☞ **Projet N°9 : « Mali vert et Bien-être »**

165. L'objectif du Projet est d'assurer une gestion intégrée et durable des ressources naturelles, l'amélioration du cadre de vie et l'accès à l'eau potable, en prenant en compte les défis que sont la conservation de la Biodiversité, la valorisation des produits forestiers non ligneux, entre autres, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la gestion durable des terres, la lutte contre la désertification et la sécheresse, la gestion des risques et des catastrophes, le système d'alerte, la gestion des ressources en eau, l'accès à un assainissement durable et en eau potable.
166. La mise en œuvre de ce projet permettra de porter la superficie de terres dégradées restaurées à 456 944ha en 2063 contre 343 308, 23ha en 2022. Quant au Pourcentage de superficie du territoire érigé en aires protégées terrestres et aquatiques, il passera 14, 14% en 2022 à 30% en 2063. L'atteinte de ces cibles passe par la réalisation des projets de restauration de 2 000 000 ha de terres, la fixation et la récupération de 10 000 000 ha de dunes mais aussi, la gestion intégrée de lutte contre la désertification et la sécheresse de la Grande Muraille verte au Mali.

☞ **Projet N°10 : Réformes Nécessaires**

167. Le Projet « Reformes nécessaires » a pour ambition de redéfinir un nouveau rôle de l'Etat conciliant ses missions régaliennes avec la nécessité de réguler l'activité économique et sociale, un Etat performant et catalyseur du développement, un Etat stratège et impulsor qui prend en main les leviers du développement économique, social, culturel et environnemental du pays.
168. La mise en œuvre de ce projet se fera à travers, entre autres, la rationalisation et le renforcement des capacités des structures de contrôle, le renforcement du système de planification et de statistique, de la formation et la mise à niveau des agents de l'Administration publique et des CT. Ceux-ci permettront d'avoir au terme de la Vision Mali 2063, un taux de satisfaction des usagers des services publics de 90% contre 25% en 2022.

☞ **Projet N°11 : « KUNNAFONI TAASIRA » Programme de Développement d'une Infrastructure nationale de Données Géospatiales au Mali**

169. L'information géographique s'avère être un outil très efficace pour les prises de décisions et est incontournable dans le processus du développement économique, social, environnemental, culturel et sécuritaire d'un pays.

170. Le développement d'une Infrastructure nationale des Données géospatiales géographiques permettra d'avoir une référence et des données fiables pour la mise en œuvre des projets de développement, la réalisation des travaux d'aménagement, de réalisation d'équipements géodésiques et l'établissement de documents cartographiques de base.
171. Le projet de développement d'une infrastructure nationale de données géospatiales aboutira à : la couverture du territoire national par des équipements géodésiques et une cartographie de base (à l'échelle 1 : 50 000) ; la création d'un Centre de Gestion de l'Information géographique et d'une Agence Spatiale ; l'organisation des formations académiques et professionnelles à l'attention d'étudiants et de stagiaires dans les domaines de la Géodésie, la Cartographie, la Télédétection et les Systèmes d'Information géographique (études à l'extérieur, formation des structures nationales) ; la signature d'accords de coopération, couvrant la formation et la réalisation de projets, entre le Mali et des pays d'Afrique et d'ailleurs ; la mise en place d'une plateforme d'échanges et de partage des données et informations géographiques (Clearinghouse).
172. Pour ce faire, il sera mis en place un Géoportail National impliquant toutes les structures techniques. En outre, il sera procédé à l'acquisition et l'installation de 40 stations permanentes ; ainsi que l'installation d'une plateforme de collecte, d'échange et de partage des données – Server multi-institutionnel (Système intégré).

V. LES SUPPORTS CARTOGRAPHIQUES ET DE COMMUNICATION

5.1. Les Supports cartographiques

173. En vue d'avoir une bonne visibilité des informations sur les secteurs clés du développement national, le Ministère de l'Economie et des Finances a sollicité l'intervention de l'Institut Géographique du Mali (IGM) pour réaliser une représentation cartographique des résultats du diagnostic et de la Vision Mali 2063 à travers des cartes prospectives et un Atlas économique. Ainsi, des cartes thématiques, territoriales et nationales permettront de documenter et de suivre la réalisation des projets.

5.1.1. Les cartes d'état des lieux

174. Sur la base du diagnostic réalisé et des données statistiques collectées auprès des structures sectorielles, les cartes se rapportant à l'état des lieux dans les différents domaines thématiques ont été réalisées. Il s'agit des domaines suivants : Economie ; Population ; Education ; Enseignement supérieur ; Agriculture ; Elevage ; Pêche ; Energie ; Eau et Assainissement ; Ressources minières ; Infrastructures sanitaires et pharmaceutiques ; Infrastructures de transports ; Infrastructures hydrauliques ; Infrastructures administratives ; Urbanisme ; Habitat ; Télécommunication ; Infrastructures hôtelières.

5.1.2. Cartes prospectives

175. Quelques cartes prospectives prenant en compte les objectifs spécifiques suivant les ciblage des quatre (4) phases décennales sont réalisées. Cette cartographie prospective repose sur les phasages de la Vision et concernent les secteurs des infrastructures, les ressources minières, le secteur de l'Energie, l'Agriculture et les ressources naturelles :

5.1.3. L'Atlas économique

176. L'Atlas économique du Mali est une compilation des différents produits cartographiques combinée à des photos et des illustrations permettant d'avoir une visibilité des ressources, potentialités et attractions des différentes régions du Mali.
- La première partie est une monographie des régions du Mali et du District de Bamako.

- La deuxième partie est une compilation des supports cartographiques d'état des lieux des ressources et potentialités économiques du Mali.
- La troisième partie fait ressortir les cartes prospectives par région (District de Bamako et les 19 régions) sur les quatre (4) phases.

5.2. La stratégie de communication

177. Pour atteindre ses ambitions, la Vision Mali 2063 a besoin de la participation de toutes les parties prenantes. Pour créer cette dynamique autour de la Vision, une Stratégie de communication a été élaborée afin d'améliorer et renforcer la participation de toutes les parties prenantes en vue d'atteindre le niveau de développement escompté.

178. Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur des projets structurants envisagés, la mise en œuvre de la Vision Mali 2063 implique la mobilisation des fonds intérieurs et extérieurs. La mobilisation des fonds dépend d'une bonne communication permanente, pertinente et cohérente du pays. Considérant que l'image du pays constitue un facteur d'attraction des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que des investisseurs, cette stratégie compte contribuer à redorer davantage l'image du pays sur la scène nationale, sous régionale, régionale et internationale en combinant les techniques du marketing et celles de la communication pour le développement.

Annexe : Tableau récapitulatif des cibles de la Vison

N°	Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence 2023	Valeur cible				Source de Vérification	Structure responsable
			2033	2043	2053	2063		
1	Croissance du PIB (%) TCAM	4,9	11,9%	10	10	10	INSTAT/DNPD	INSTAT/DNPD
2	Taux d'investissement global (en % du PIB)	24,6	19,7	41,2	51,3	61,8	Rapport	INSTAT
3	Structure du PIB (Part des secteurs dans le PIB)						Rapport	INSTAT
	- Secteur primaire	35,6	30,8	25,8	20,8	15,8		
	- Secteur secondaire	19,5	25,2	30,2	35,2	40,2		
6	- Secteur tertiaire	36,7	36,2	36,2	36,2	36,2		
7	Part du secteur Manufacturier dans le PIB (%)	6,44	11,44	16,44	21,44	26,44	Rapport	INSTAT
8	Part de l'artisanat dans le PIB	24.2	26.5	29	32	35	Rapport Etude	CPS-SICAEPIP
9	Volume des transferts des migrants (Milliards de FCFA)	507.6	1015.2	2030.4	1500	900	Rapport	CPS-CI
10	Crédit à l'économie (en % du PIB)	31.7	55.6	69,2	70,4	80,5	Rapport	INSTAT
11	Recettes touristiques (en millions)	-	985	1 400	2 000	3 000	Annuaire statistique	DNTH
12	Part de la culture dans le PIB	1,3	2	2,30	3	3,60	Annuaire statistique	CPS/CJ
13	Taux d'endettement	50,4	53,4/65	70	65	55	Rapport	DGDP
14	Volume des IDE (en milliards)	290,1	606,4	1212,8	2425,6	3 032	Rapport	CPS/CI
15	Proportion du réseau routier bitumé (%)	4.02	8.5	16	32	64	Rapport DGR	DGR/CPS/ETC
16	Linéaire additionnel de routes bitumées (en KM)	40	1000	1000	1000	1000	Rapport DGR	DGR/CPS/ETC
17	Linéaire de voies ferrées construites (km)	643	1200	1800	2100	3000	Rapport SOPAFER	SOPAFER/ETC

N°	Intitulé de l'indicateur		Valeur de référence 2023	Valeur cible				Source de Vérification	Structure responsable
				2033	2043	2053	2063		
18	Linéaire de voies navigables (km)		1308	1600	1800	2000	2334	Rapport COMANAF	COMANAF/ETC
19	Nombre d'exploitations équipées (motorisées) (en milliers)		69, 1	111, 8	184,2	303,9	501,5	Rapport DNGR	DNGR
20	Quantité de production céréalière (en millions tonnes)		10,2	15,5	23,4	35,3	53,3	Rapport EAC	CPS/DNA
21	% des technologies et innovations adopté par les exploitants agricoles		30	80	100	100	100	Rapport IER	IER
22	Quantités de coton graines produites (en milliers de tonnes)		690	1 570	1 670	1850	2000	Rapport DNGR	DNGR
23	Poduction de viande (en milliers de tonnes)		99,7	275, 3	508, 2	938,1	1 731,5	Rapport	DNPIA/ CPS SDR
24	Quantité de lait collecté (en milliers de tonnes)		13,6	22, 8	43, 7	83, 9	161, 1	Rapport	DNPIA/ CPS SDR
25	Production de poisson (en milliers de tonnes)		133, 9	165, 6	212, 1	275, 2	338, 7	Rapport	DNP/ CPS SDR
26	Aménagements pasteraux	Superficie (en milliers d'ha)	630,9	2 120	3 320	4 520	5 720	Rapport	DNPIA/ CPS SDR
27		Nombre de périmètres	46	106	166	226	286		
28	Taux d'accès à l'électricité		55,8	82	90	100	100	Rapport	Ministère de l'Energie
29	Production d'électricité (en MW)		5862,1	8677,4992	12844,7	5862,1	8677,4992	Rapport	CPS/MEE
30	Dont énergie solaire		7,2%	59,9%	59,9%	59,9%	59,9%	Rapport	CPS/MEE
31	Lignes électriques (en millier de km)		10, 9	12, 9	14, 9	16,9	20	Rapport	CPS/MEE
32	Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique		11,3	40	50	60	70	Rapport	Ministère de l'Energie
33	Nombre de classes construites (en milliers)			50	100	150	200	Rapport	CPS/SE

N°	Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence 2023	Valeur cible				Source de Vérification	Structure responsable
			2033	2043	2053	2063		
34	Nombre d'universités		5	2	2	2	Rapport	CPS/ SE
35	Taux d'achèvement du primaire avec les niveaux minimums de compétence requis en lecture, en écriture, en mathématiques et en compétences numériques	-	80	90	100	100	Rapport	CSP/Education
36	Taux des diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur dans les filières STEM (%)	-	40	45	50	60	Rapport	CSP/Education
37	Taux d'incidence de la pauvreté (%)	43,9	32,0	25,0	16,0	10,0	Rapport	INSTAT
38	Revenu/ tête	2517	3048	5 000	8 110	13 900	Rapport	INSTAT
39	IDH	0.428	0.550	0.650	0.750	0.880	Rapport	INSTAT
40	Taux de chômage	6,4	7,3	7,0	6,4	5,2	Annuaire statistique	ONEF
41	Espérance de vie à la naissance	58,6	62	70	73	76	EDSM	INSTAT/CPS
41	Taux de mortalité (pour 1000 habitants)	9,0	5,1	4,8	4,0	3,2	EDSM	INSTAT/CPS
42	Taux de mortalité infantile (pour 1000)	54	25	15	9	5	EDSM	INSTAT/CPS
43	Taux de couverture des médicaments essentiels par la production nationale	93	100	100	100	100	DPM	DPM/DGSP
44	Taux de mortalité maternelle (pour 100000 naissances)	325	194	138	98	70	EDSM	INSTAT/CPS
45	Ratio personnel de Santé/ (pour 10000 habitants)	6	10	15	20	25	SIGRH	DRH
46	Nombre d'hôpitaux de 1 ^{ère} référence construits équipés	65	90	100	150	160	Rapport	DFM/CEPRIS/ CPS
47	Nombre d'hôpitaux de 2 ^{ème} référence construits/mis à	-	20	20	20	20	Rapport	CPS SANTE

N°	Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence 2023	Valeur cible				Source de Vérification	Structure responsable
			2033	2043	2053	2063		
	niveau et équipés							
48	Nombre d'hôpitaux de 3eme référence construits/mis à niveau et équipés	10	19	28	37	46	Rapport	CPS SANTE
49	Nombre d'hôpitaux de 4eme référence construits/mis à niveau et équipés de		2	3	4	5	Rapport	CPS SANTE
50	Taux d'accessibilité géographique dans un rayon de 5 km (%)	58,6	60	70	80	95	DHISD/ annuel SLIS	DHISD/DGSHP
51	Construction de sociétés minières		12	3	3	3	Rapport	MIC/MM
52	Constructions de Cimenterie		4	1	1	2	Rapport	MIC/MM
53	Constructions d'unités industrielles		30	30	50	50	Rapport	MIC
54	Score/Classement de Transparency International sur la perception de la corruption	28/(136/180)	45	60	70	80	Rapport	Transparency.org
55	Indice du budget ouvert (IBP/100) Score	65	86	90	95	100	Rapport	MEF
56	Ratio Juge/Habitants	1/44 795	1/35000	1/30000	1/25000	1/20000	Rapport	CPS
57	Superficie de terres dégradées restaurées (en milliers d'ha)	343, 3	343, 3	377, 6	415, 4	456,9	SNGIE	DGEF
58	Pourcentage de superficie du territoire érigé en aires protégées terrestres et aquatiques	14, 14	14, 14	20	25	30	SNGIE	DGEF
59	Taux de satisfaction des usagers des services publics	25	55	70	80	90	Rapport	CPS
60	Inégalités (indice de GINI)	0.32	0.30	0,28	0,26	0,24	INSTAT/ DNPDP	INSTAT/DNPDP
61	Population ayant accès à l'eau potable (%)	72,1	95	100	100	100	Rapport	CPS

N°	Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence 2023	Valeur cible				Source de Vérification	Structure responsable
			2033	2043	2053	2063		
62	Taux d'accès à internet de 6 Mo (%)	62,81	80	85	90	95	Rapport	CPS
63	Taux de malnutrition aiguë globale (%)	11	7	5	2,5	2,5	DHISD/ annuel SLIS	DHISD/DGSHP
64	Pourcentage de la population couverte par les mécanismes de prise en charge de risque maladie (AMO, RAMED, Mutuelle de santé) / RAMU (%)	21,90	32	42	52	62	Rapport annuel	DNPSES